

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



PLAN SENEGAL EMERGENT

**Rapport de revue de la politique
économique et sociale**

OCTOBRE 2015

Sommaire

CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	5
I. Analyse du cadre macroéconomique	7
II. Bilan de la mise en œuvre des politiques publiques.....	10
2.1 Transformation structurelle de l'économie et Croissance	10
2.1.1 Analyse des performances et perspectives des secteurs productifs.....	10
2.1.2 Analyse des performances et perspectives des secteurs d'appui à la production ..	22
2.2 Capital humain, Protection sociale et Développement durable.....	31
2.2.1 Education, Formation professionnelle et Enseignement supérieur	31
2.2.2 Santé et nutrition.....	37
2.2.3 Protection sociale	41
2.2.4 Environnement et Développement Durable.....	44
2.2.5 Eau Potable et Assainissement	45
2.2.6 Habitat et Cadre de vie	47
2.3 Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité.....	49
2.3.1 Secteur Privé : Amélioration de l'environnement des affaires et de la compétitivité	49
2.3.2 Promotion de l'Etat de droit, des droits humains et de la Justice.....	50
2.3.3 Promotion de l'équité et de l'égalité de genre	52
2.3.4 Gouvernance stratégique, économique et financière	52
2.3.5 Administration publique et réforme de l'Etat.....	54
2.3.6 Aménagement du territoire, développement et territorialisation.....	56
CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....	59
✓ Leçons tirées de la mise en œuvre des politiques publiques en 2014	59
✓ Recommandations générales	60
ANNEXES.....	61

Liste des acronymes, sigles et abréviations

ADEPME	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AGEROUTE	Agence de Gestion des routes
AIBD	Aéroport International Blaise DIAGNE
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
ANPEJ	Agence National pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
APIX	Agence de Promotion des Investissements et Grands Travaux
ASER	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BIC	Bureau d'Information sur le Crédit
BNDE	Banque nationale pour le Développement Economique
BOM	Bureau Organisation et Méthodes
BOS	Bureau Opérationnel de Suivi du PSE
CDSMT	Cadre des Dépenses sectorielles à Moyen Terme
CDP	Contrat de performance
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CET	Construction, Exploitation, Transfert
CFA	Communautés financières d'Afrique
CNCR	Conseil national de Concertation des Ruraux
CNRF	Commission Nationale de Réforme Foncière
CPI	Conseil Présidentiel de l'Investissement
CPOM	Contrats pluriannuels d'Objectifs et de Moyens
CREI	Cour de Répression de l'Enrichissement Illicite
CRF	Contrôle Régional des Finances
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DASP	Direction de l'Appui au Secteur Privé
DGCP	Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
DGF	Direction Générale des Finances
DGPPE	Direction Générale de la Planification et des politiques économiques
DOB	Débat d'Orientation Budgétaire
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DPPD	Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
DPRE	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
DPSP	Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches
EDS-MICS	Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples
EPS	Etablissement Publique de Santé
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
ENPME	Enquête nationale sur les PME
ESR	Enseignement Supérieur et Recherche
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FECL	Fonds d'Equipement des Collectivités Locales
FONGIP	Fonds de Garantie et d'Investissements Prioritaires
FONSIS	Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
FPT	Formation professionnelle et technique
FSE	Fonds de Soutien à l'Energie
GRD	Gestion axée sur les Résultats de Développement
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IHPI	Indice Harmonisé de la Production Industrielle
IMF	Institution de Microfinance
ISPE	Instrument de Soutien à la Politique Economique
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
LPSD	Lettre de Politique sectorielle de Développement
OFNAC	Office national de lutte contre la Corruption
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OVOP	One Village One Product
PADAER	Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Entrepreneuriat Rural
PADEC	Projet d'Appui au Développement Economique de la Casamance

PAMAS	Programme d'Appui au Développement de la Micro-Assurance Santé
PAP	Plan d'actions prioritaires
PAPEJ	Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes
PAPIL	Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale
PAQUETEF	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation
PCRBF	Programme de Coordination des Réformes Budgétaires et Financières
PDIDAS	Projet pour le Développement inclusif et durable de l'Agrobusiness au Sénégal
PMIA	Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole
PNDL	Programme national de Développement local
PNDS	Plan national de Développement sanitaire
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNUER	Programme National d'Urgence de l'Électrification Rurale
PPP	Partenariat Public-Privé
PRACAS	Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PREAC	Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité
PRECABG	Projet de Renforcement des Capacités de Bonne Gouvernance
PRODAC	Programme National des Domaines Agricoles Communautaires
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PUDC	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta et de la faïence
SIME	Système d'Information sur le Marché de l'Emploi
SNEEG	Stratégie Nationale de l'Équité et de l'Égalité de Genres
UCSPE	Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USERP	Unité de Suivi et Evaluation des Résultats Prioritaires
ZAC	Zones d'Aménagement Concerté

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. Après l'adoption du **Plan Sénégal Emergent** en 2014 comme cadre de référence de la politique économique et sociale, le Sénégal s'est engagé à relever le défi de sa mise en œuvre pour pouvoir réaliser les objectifs de transformation structurelle, de croissance économique et d'un développement durable et inclusif à long terme. Le Plan d'actions prioritaires (PAP) 2014-2018 se décline en axes stratégiques, objectifs sectoriels, lignes d'actions et en projets et programmes inscrits dans un cadre budgétaire donnant un aperçu des investissements à réaliser durant ce quinquennat.
2. L'ambition du Gouvernement, à travers le PSE, est de hisser l'économie du Sénégal au niveau de celle des pays émergents. Pour ce faire, des efforts sont en train d'être faits pour remplir un certain nombre de préalables à savoir : formuler et mettre en œuvre des politiques de développement appropriées, mobiliser des ressources techniques et financières nécessaires à la réalisation des programmes et projets de développement, améliorer l'efficacité et la qualité de la gouvernance et des institutions.
3. Conformément à son engagement de veiller sur l'application des principes de la « Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide » et du « Partenariat de Busan pour une coopération au service du développement », le Gouvernement du Sénégal a institué la tenue de la revue annuelle conjointe (RAC) pour rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique économique et sociale.
4. La présente édition de revue annuelle conjointe se déroule dans un contexte particulier, marqué par le démarrage de la mise en œuvre de la première vague de projets phares (14/27) et de réformes phares (5/17) du Plan Sénégal Emergent (PSE). Le Conseil présidentiel tenu le 07 avril 2015, a servi de cadre de restitution des résultats des actions prioritaires des huit (8) secteurs test du cadre harmonisé de suivi et d'évaluation des politiques publiques.
5. Toutefois, pour permettre une appréciation plus exhaustive de l'état de mise en œuvre de la politique économique et sociale, il a été retenu l'élaboration d'un rapport global, pour avoir une visibilité sur les performances de l'ensemble des secteurs et de formuler des recommandations afin de lever les contraintes à l'atteinte des objectifs du PSE.
6. Suite à l'adoption, par décret n° 2015-679 en date du 26 mai 2015, du Cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques publiques, placé sous l'autorité de la Présidence de la République, un nouveau dispositif organisationnel est en cours de finalisation. Ainsi, pour les prochaines éditions de revues, un Comité de préparation des revues dont le secrétariat technique est assuré conjointement par les Directeurs généraux de la DGPPE, du BOM et du BOS, veillera sur la mise en œuvre d'une feuille de route, sur la qualité de la participation et sur la cohérence des interventions des différentes parties prenantes. Une plateforme technique dotée de

fonctionnalités et d'interfaces nécessaires de communication, sera mise en place pour faciliter l'accessibilité des informations à tous les acteurs, selon des profils prédéfinis.

7. Au plan **méthodologique**, le processus de préparation de la revue annuelle 2015 s'appuie sur une démarche globale et participative intégrant les contributions des différents départements sectoriels ainsi que celles des autres catégories d'acteurs (Partenaires Techniques et Financiers, Société civile, Secteur privé, etc.).
8. L'évolution des indicateurs, a fait l'objet d'une analyse approfondie dans ce présent rapport qui donne une appréciation globale des secteurs durant l'année 2014 marquée négativement par la survenue de l'épidémie à virus Ebola particulièrement dans le secteur touristique mais également l'installation tardive de l'hivernage ainsi que le déficit pluviométrique dans certaines localités du pays qui n'ont pas été favorables au développement de l'économie rurale.
9. Dans la première section du rapport, il est d'abord question d'apprécier l'évolution des indicateurs macroéconomiques et la position du Sénégal par rapport aux autres pays de la sous-région notamment au regard des classements d'attractivité et le respect des critères de convergence au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO. La deuxième section a trait au bilan, à l'analyse des performances et à la définition des perspectives selon les principaux axes du PSE.

I. Analyse du cadre macroéconomique

10. La stabilité du cadre macroéconomique est considérée comme un facteur catalyseur dans la mise en œuvre du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) du PSE pour favoriser la croissance économique et éradiquer la pauvreté.
11. Au plan international, le taux de croissance de l'activité économique mondiale s'établit à 3,4% en 2014 contre 2,9% en 2013. Ce regain est dû à une reprise des activités économiques dans les pays avancés, expliquée par une sortie de récession de la zone euro (+1% en 2014 après une croissance négative de 0,4 pourcent l'année précédente) et une légère amélioration de la croissance aux Etats-Unis (+2,4% contre +2,2% en 2013). Cependant, les pays émergents et ceux en développement ont connu une décélération de la situation économique (+4,6% contre +5,0% en 2013). Les principaux ressorts de la reprise, dont la modération du rééquilibrage budgétaire et une politique monétaire très accommodante, restent en place dans la plupart des pays avancés.
12. Concernant l'Afrique, la demande intérieure a dopé les performances de nombreux pays permettant ainsi de consolider la croissance du Produit intérieur brut (PIB) qui passe de 3,5% en 2013 à 3,9% en 2014. L'Afrique de l'Ouest affiche une croissance soutenue de 6% en 2014 contre 5,7% en 2013, malgré l'incidence de l'épidémie à virus Ebola et la baisse des échanges transfrontaliers et des entrées de touristes.

Indicateurs macroéconomiques	Réalizations		Cible		Ecart réel et cible 2014	Ecart 2013/2014
	2013	2014	2014	2015		
Taux de croissance du PIB réel	3,6%	4,7%	4,9%	5,4%	-0,2%	1,1%
Taux d'investissement (FBCF)	25,5%	26,3%	25,1%	26,8%	1,2%	0,8%
Taux d'inflation (IHPC)	0,7%	-1,1%	1,6%	<3%	-4,1%	-1,8%
Déficit public en % du PIB	5,4%	5,0%	5,2%	4,8%	-0,2%	-0,4%
Déficit courant en % du PIB	10,4%	8,8%	10,04%	8,0%	-1,2%	-1,6%

Source : DGPPE (juillet 2015)

13. Au plan interne, la mise en œuvre de la politique économique en 2014 a été conforme aux objectifs fixés, même si le taux de croissance du PIB réel est resté légèrement en dessous de la cible. Le *taux de croissance du PIB réel* est estimé à 4,7% en 2014 pour une prévision initiale de 4,9% et contre 3,6% en 2013. Le rebond des activités économiques sur la période sous-revue est lié au démarrage du Plan Sénégal Emergent (PSE) et à la consolidation des échanges avec le Mali. Cette situation s'explique par l'amélioration de la production dans le sous-secteur agricole, la relance des industries de l'huile et du sucre, le démarrage et/ou la poursuite d'importants chantiers d'infrastructures, mais également par le dynamisme de certains sous-secteurs, notamment des cimenteries, des BTP, de l'énergie, des télécommunications ainsi que des services financiers.

14. L'**inflation**¹ s'est établie à -1,1% en 2014 contre +0,7% en 2013. Cette situation est imputable à la baisse des prix des rubriques « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » et « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » ; au renchérissement des prix des loisirs et de la culture, de l'enseignement, de la santé et de la communication.
15. Globalement, la demande intérieure a affiché une hausse, en termes réels, de 3,9% en 2014 contre 6,9% en 2013. La **consommation finale** s'est accrue de 3,7%, après une progression de 2,5% en 2013, à la faveur de la consommation publique qui a connu une augmentation de 4,9% en 2014 (contre 1,4% en 2013). Le **taux d'investissement** est évalué à 26,3% du PIB en 2014 contre 25,5% en 2013, tandis que le taux d'épargne a gagné 0,1 point de pourcentage du PIB. En effet, la **Formation Brute de Capital Fixe** (FBCF) est évaluée en hausse de 7,1% en 2014 contre 17,3% en 2013. Ce résultat est caractérisé principalement par l'augmentation de l'investissement public (+10,3% contre +2,7% en 2013), grâce aux financements mobilisés pour le démarrage de la mise en œuvre des projets phares du PSE.
16. La **gestion budgétaire** s'est améliorée grâce à la bonne tenue des recettes fiscales (+10,4%) et à la maîtrise des dépenses publiques. En somme, le **déficit budgétaire**, dons compris, s'est amélioré de 0,4% point de PIB, passant de 400,4 milliards (5,4% du PIB) en 2013 à 384 milliards (soit 5,0% du PIB) en 2014, à la faveur du net renforcement des recouvrements budgétaires, ainsi qu'aux efforts consentis par l'Etat en matière de rationalisation des dépenses publiques.
17. La pression fiscale établie à 19,2% du PIB en 2014 contre 18,2% en 2013 dépassant ainsi le plancher communautaire fixé à 17%. Cette évolution des recettes est imputable à la bonne progression des recettes pétrolières (37,9%) et à l'impact positif de la réforme du Code général des Impôts (CGI). Les **dépenses publiques** (2 318,7 milliards en 2014 contre 2 059 milliards en 2013) ont été caractérisées par le renforcement des dépenses d'investissement (899,1 milliards en 2014 contre 791,2 milliards en 2013) et la maîtrise des dépenses courantes (1 409,3 milliards en 2014 contre 1 262,8 milliards en 2013), conformément à la volonté des autorités d'accélérer l'exécution des projets d'investissement structurants dans le cadre du PSE. Ainsi, le ratio des dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales se chiffre à 34,3%, dépassant le plancher de l'UEMOA, fixé à 20%.
18. La politique d'**endettement** s'est inscrite en 2014 dans une trajectoire prudente afin de préserver la stabilité macroéconomique, en privilégiant notamment les prêts à moyen et long termes. L'encours est ressorti à 53,1% du PIB en 2014 contre 45,2% en 2013, soit en-dessous de la norme de 70% retenue dans le cadre du pacte de convergence de l'UEMOA, même si depuis 2006, ce stock est en progression continue avec des performances modestes en matière de croissance économique. Il est passé de 3 341,7 milliards de F CFA en 2013 à 4 112,9 milliards

¹ Mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC)

de F CFA en 2014, composé de 74% de dette extérieure et 26% de dette intérieure. La dette publique extérieure est essentiellement constituée de 54% de dette multilatérale, 26% de dette bilatérale et 20% de crédits commerciaux.

19. La **demande extérieure** s'est caractérisée, en termes réels, par une hausse des exportations de biens et services de 3,3% et un faible repli des importations de 0,1% au terme de l'année 2014. Le **déficit du compte courant de la balance des paiements** est estimé à 8,8% du PIB contre 10,4% du PIB en 2013, reflétant ainsi, l'évolution favorable des cours du pétrole, le repli des importations de produits alimentaires et de biens d'équipement, mais également, le renforcement des envois des fonds des travailleurs émigrés.
20. La **situation monétaire** en 2014 a connu une amélioration des avoirs extérieurs nets de 219,6 milliards, et une augmentation de 2,8% du crédit intérieur, traduisant une hausse de 1,1% de la masse monétaire.
21. Globalement, le cadre macroéconomique a été bien maîtrisé au cours de la période sous-revue, marquée par une gestion budgétaire prudente, un regain d'activités économiques, une mise en œuvre des réformes et une bonne politique de gouvernance, avec un taux² passant de 62,5% en 2013 à 64,3% en 2014. Le Sénégal devra donc à court et moyen termes, accélérer la mise en œuvre des réformes phares du PSE, les réformes du PREAC (2015) et celles de l'ISPE de troisième génération, dans un contexte sous régional incertain.

² Indice Ibrahim de la gouvernance (Indice Mo-Ibrahim).

II. Bilan de la mise en œuvre des politiques publiques

2.1 Transformation structurelle de l'économie et Croissance

22. La recherche d'une croissance forte et inclusive devrait se traduire par l'élargissement de l'accès aux opportunités socio-économiques pour un plus grand nombre de personnes. Pour ce faire, une transformation structurelle des secteurs primaire et secondaire devient une nécessité pour une grande productivité des filières devant porter la croissance économique et la compétitivité.

2.1.1 Analyse des performances et perspectives des secteurs productifs

2.1.1.1 Agriculture et sécurité alimentaire

23. Le Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) constitue le cadre de mise en œuvre de la politique agricole pour l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment l'autosuffisance en riz à l'horizon 2017.

Indicateurs	Référence 2013	2014		Ecart ou Taux de réalisation	Ecart entre 2013 et 2014 (R)
		Prévu	Réalisé		
Taux de couverture des besoins céréaliers	45,3%	50%	43,1%	-6,9%	-2,2%
Production céréalière (en tonnes)	1 270 937	2 088 617	1 251 248	60%	-19 689 (-2%)
Quantité de riz paddy produite (en tonnes)	436 153	968 400	559 021	58%	122 868 (+28%)
Superficies totales emblavées pour le riz (ha)	108 547	213 890	134 973	63%	26 426 (+24%)
Production arachidière (en tonnes)	677 456	758 092	669 329	88%	-1%
Production d'oignons (en tonnes)	230 000	280 000	245 000	87,5%	+7%
Production de pomme de terre (en tonnes)	15 000	23 000	29 680	129%	+98%
Exportations horticoles en volume	67 598	90 375	85 414	94%	+26%

Source : DAPSA, Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural (Mai 2015)

24. La relance de l'activité économique en 2014 est imputable à l'amélioration de la croissance dans le secteur primaire (+3,6%), traduite par le renforcement de la valeur ajoutée du secteur agricole (+4,7%), en dépit de l'installation tardive de l'hivernage et du déficit pluviométrique observé dans plusieurs zones agro-écologiques. Sa contribution à la formation du PIB se situe environ à 6,9% contre 6,8% en 2013, à la faveur de l'agriculture vivrière qui s'est inscrite en hausse de 6,3% en 2014 et aussi au dynamisme de l'horticulture et des performances observées dans la production de riz, de sorgho et de niébé.
25. Dans le but d'améliorer la base productive agricole, des actions de réhabilitation des aménagements hydro-agricoles ont été menées en 2014, avec un niveau de réalisation de 45% au niveau de la vallée du Fleuve Sénégal, équivalent à 8 606 ha réhabilités contre 19 067 prévus tandis qu'au niveau des bas-fonds, 6 543 ha ont été aménagés. La réhabilitation de ces aménagements correspond à 52 067 135 672 F CFA de ressources dépensées dont 48 066 892 314 F CFA sur ressources internes, ce qui revient à un coût d'aménagement à l'hectare au niveau de la vallée du Fleuve Sénégal égale à 3 665 882 F CFA, soit un surcoût de 22% par rapport aux prévisions du PRACAS.

26. La **production céréalière** a enregistré une baisse de 19 689 tonnes en valeur absolue soit 1,55% en valeur relative. Comparée à la moyenne des cinq (5) dernières années, elle est en baisse de 16% en valeur relative. Le riz occupe la première place dans la production céréalière avec une contribution de 44,7%, soit une progression de 28% par rapport à l'année 2013. Il est suivi du mil qui contribue à hauteur de 32,7%. Ce déficit céréalier est dû à une baisse annuelle des productions sur les principales cultures du **mil** (-21%, soit 408 993 tonnes contre 515 365 tonnes en 2013), du **maïs** (-21%, soit 178 732 tonnes contre 225 902 tonnes en 2013) qui ont subi les contrecoups des baisses respectives des superficies emblavées de 5% et de 7%. Selon la norme FAO, les besoins céréaliers sont estimés à 185 kg /pers/an. Le taux de couverture nationale des besoins céréaliers est passé de 45% en 2013 à 40,51% en 2014. Ce résultat s'expliquerait en partie par les déficits pluviométriques enregistrés dans certaines zones des régions centre et nord.
27. Dans le souci de **développer les filières à haute valeur ajoutée**, des efforts importants ont été consentis en 2104 pour **satisfaire totalement la demande nationale en riz blanc, à l'horizon 2017**. Ainsi, la **production de riz paddy** a connu une progression de +28% entre 2013 et 2014 (436 153 tonnes en 2013 et 559 021 tonnes en 2014). Toutefois, par rapport à la cible de 968 400 tonnes en 2014, le taux de réalisation n'est que de 57,7%. Cette contreperformance s'explique par le retard dans l'installation de l'hivernage, les lenteurs notées dans la mobilisation effective des ressources des partenaires financiers. Ainsi, le résultat obtenu pour les emblavures en système irrigué en 2014 (62 225 ha) traduit un gap de 31 665 ha par rapport à la cible. En pluvial, sur un objectif de 120 000 ha, seulement 72 748 ha ont été emblavés soit un taux de réalisation d'environ 62%.
28. A ces contraintes s'ajoutent, la défaillance technique des entreprises notamment la résiliation du contrat avec SYNOHYDRO, les retards dans les prestations des bureaux d'Etudes (Saldé Walla et AIDEP), ainsi que l'insuffisance des quantités de semences et d'urée distribuées et les difficultés d'accès au crédit.
29. Par rapport à l'**optimisation de la filière arachide**, la **production en volume** a connu un léger repli de 1% par rapport à 2013 (669 329 tonnes en 2014 contre 677 456 tonnes en 2013) malgré le déficit pluviométrique enregistré. Cependant, le rendement à l'hectare a connu une augmentation de 3%. Ainsi donc, par rapport à la cible de 758 092 tonnes, le taux de réalisation est de 88%. Une bonne partie de cette production d'arachide a été exportée vers la Chine, le Vietnam, la Tunisie et l'Angleterre. Ce résultat s'explique notamment par la mise à disposition de variétés de semences à cycle court mieux adaptées à des situations de déficit pluviométrique, par la vigilance vis-à-vis des adventices et le respect de la carte variétale. S'agissant de la mise en place des engrais, les prix de cession ont été revus à la baisse. Toutefois, la filière arachide reste toujours confrontée à des difficultés liées à un hivernage déficitaire et au faible pouvoir d'achat des producteurs.

30. L'**horticulture** a été, au cours de ces dernières années, la composante la plus performante de l'agriculture sénégalaise. Cette filière a enregistré un accroissement de la production de 4,7% par rapport à 2013, soit 4,5% pour les légumes et 5,4% pour les fruits. Les **exportations horticoles** sont passées de 67 598 tonnes en 2013 à 85 414 tonnes en 2014 (en dessous de la cible 90 375 tonnes), correspondant à un taux de réalisation de 94%.
31. La **quantité d'oignon produite** a atteint un niveau record en passant de 230 000 tonnes en 2013 à 245 000 tonnes en 2014. Cette importante réalisation a permis de réduire les importations d'oignons de 23% par rapport à l'année 2013. Toutefois, malgré cette augmentation, la cible de 280 000 tonnes n'a pas été atteinte. La filière oignon est confrontée à un certain nombre de contraintes relatives essentiellement à la qualité de l'oignon local, due principalement à son défaut d'aptitude à la conservation (récolte précoce, mauvaise qualité de la semence, itinéraire technique inadapté) et à l'insuffisance des crédits. Toutefois, l'atteinte de l'autosuffisance en 2016 reste réalisable.
32. Concernant l'**autosuffisance en pomme de terre** à l'horizon 2016, une grande performance a été enregistrée en 2014. Ainsi, la production de pomme de terre a presque doublé entre les années 2013 et 2014 passant de 15 000 tonnes à 29 680 tonnes. L'objectif cible de 2014 a été réalisé à hauteur de 129%.
33. La **reconstitution du capital semencier** donne des résultats assez satisfaisants avec des réalisations qui se sont établies à 100 tonnes pour les **pré-bases arachide** (sur un objectif de 80 tonnes en 2014) alors que les **pré-bases riz** n'ont pu atteindre que 22 tonnes sur une prévision de 26 tonnes et 253 tonnes pour les bases (sur un objectif de 260 tonnes). Globalement, 111 062 tonnes de semences, toutes spéculations confondues, ont été produites pour une prévision de 89 103 tonnes, soit une performance de 125,25%.
34. La **commercialisation** des produits agricoles de l'arachide, du riz et du coton est caractérisée par les résultats suivants : (i) les huiliers ont collecté 328 210 tonnes de graines d'arachide contre 304 994 tonnes en 2013, ce qui correspond à 65 641 914 000 F CFA contre 51 111 000 000 F CFA en 2013 ; (ii) la **quantité de coton graine** commercialisée a atteint 26 547 tonnes contre 28 818 tonnes en 2013, soit une baisse de 7,8% ; (iii) la quantité de riz local décortiqué commercialisé a connu une baisse annuelle de 14% passant de 7 299 tonnes à 6 285 tonnes.
35. La problématique de l'intégration du genre dans les politiques, projets et programmes est importante pour valoriser les contributions des femmes dans la chaîne de production et pour rendre l'agriculture plus performante. En 2014, la part des parcelles exploitées par les femmes a connu une légère baisse par rapport à 2013, passant de 13,5% à 12,7%. En ce qui concerne l'accès aux terres à usage agricole, la proportion d'exploitants agricoles disposant d'un titre de propriété a sensiblement baissé entre 2013 et 2014 passant de 86,7% à 74,9%, dont seulement

13,8% appartiennent aux femmes. La part de périmètres aménagés et exploités par les femmes dans la zone de la SAED est encore faible et se situait à 6% en 2014.

36. Au total, le **sous-secteur de l'agriculture** a connu des avancées importantes et enregistré quelques contreperformances au cours de l'année 2014. D'importants efforts ont été consentis en termes de maîtrise de l'eau, d'accès aux intrants et au matériel et équipements, si bien que par rapport à l'année 2013, une amélioration nette a été notée pour l'essentiel des spéculations. Toutefois, le **sous-secteur** devrait bénéficier de la mise en œuvre des corridors céréaliers et la promotion d'une agriculture à haute valeur ajoutée. A ce titre, les priorités dès 2015 sont entre autres : la construction et la réhabilitation des aménagements hydro-agricoles, le renforcement en intrants (matériel agricole, semences certifiées et engrais), la mise en place d'infrastructures de stockage post récolte et le renforcement de la recherche, de l'appui conseil.

2.1.1.2 Elevage et productions animales

37. La politique de développement de l'élevage, qui est déclinée dans le plan national de développement de l'élevage (PNDE), vise une contribution significative à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la création de richesses et d'emplois. La valeur ajoutée du sous-secteur, qui a progressé de 8,3% en 2013, a été moins importante en 2014 (+2,7%).

Indicateurs	Référence 2013	2014		Taux de réalisation	Ecart 2014/2013
		Prévu	Réalisé		
Quantité de viande et d'abats (en tonnes)	202 061	216 322	208 527	96%	+6 466
Volume de lait produit (en millions de litres)	217,5	240	217,8	91%	+0,3
Quantité d'œufs de consommation (en millions d'unités)	513	603	631	105%	+118
Quantité de cuirs et de peaux exportés (en tonnes)	7 173,5	–	6 009	–	-1 164,5

Source : CEP/MEPA (Avril 2015)

38. La **production de viande et d'abats** réalisée en 2014 porte sur un volume estimé³ à 208 527 tonnes, constituée de viande bovine pour 36%, de viande de volaille pour 36%, de viande de petits ruminants (ovins et caprins) pour 22% et de viande porcine pour 6%. Par rapport aux prévisions qui portaient sur 216 332 tonnes, le taux de réalisation est de 94%. Ce résultat s'explique principalement par : (i) la contreperformance de la sous-filière bovine qui a subi les effets d'une baisse drastique de la pluviométrie qui a induit notamment un assèchement rapide des points d'eau temporaires et une forte diminution du disponible fourrager.

39. La production de viande bovine a ainsi baissé de 5 000 tonnes. Le repli de la production de viande bovine a été compensé, cependant, par la production de viande de volaille industrielle qui a progressé de 22%. Par rapport à 2013, la production a enregistré une légère augmentation de 4%, soit 6 647 tonnes grâce principalement à la filière avicole industrielle. Les filières locales

³ La production estimée prend en compte les abattages non contrôlés, qui sont réalisés en dehors des circuits d'abattage officiels (cas des abattages domestiques).

ont fourni l'essentiel (95%) de la viande consommée en 2014, dont le niveau (15,8 kg/habitant) est resté relativement stable ces trois dernières années. Il en est de même pour les quantités de viande importée, qui ne sont pas sorties de l'intervalle 9 200 – 11 500 tonnes, y compris les moutons de Tabaski (55% à 68%).

40. **La production de lait** réalisée en 2014 porte sur un volume de 217,8 millions de litres, dont 65% provenant du système extensif et 35% des systèmes semi-intensif (28%) et intensif (7%). Par rapport aux prévisions, le taux de réalisation est de 91%, soit un écart de plus de 22 millions de litres. Cette baisse est imputable au recul net de la production du système extensif (-17 millions de litres), en conséquence des conditions climatiques difficiles en 2014. Toutefois, la baisse a été compensée par la bonne tenue des autres systèmes d'élevage. Ces derniers ont enregistré, en effet, une production en hausse de 17,7 millions de litres, soit 30% du fait de l'entrée en production en 2014 d'un nombre plus important de métis issus du programme d'insémination artificielle. La filière lait local a couvert plus de la moitié (52,2%) de la consommation nationale correspondant à 417,1 millions de litres, qui connaît toutefois une baisse (30 litres par habitant en 2014 contre 30,6 litres en 2013 et 38 litres en 2012). Cette baisse tient principalement au recul des importations de produits laitiers enregistré ces deux dernières années (197,7 millions d'équivalent-litres (Eql) de lait, contre 289,3 millions en moyenne pour la période des quatre années antérieures (2009-2012).

41. **La production d'œufs de consommation** en 2014 porte sur un volume record de 631 millions d'unités, soit un taux de réalisation de 105% par rapport aux projections. La **quantité de cuirs et peaux exportés** est estimée à 6 009 tonnes en 2014 dont 1 505 tonnes en peaux d'ovins (66%), 981 tonnes en peaux de bovins (18%) et 458 tonnes en peaux de caprins (16%). Par rapport à 2013, une baisse significative de 16% des exportations de cuirs et peaux est enregistrée en 2014 imputable entre autres à la mauvaise qualité. Le cuir *Wetblue*⁴ représente plus de la moitié (51%) du tonnage exporté, avec l'Italie, très exigeante en qualité comme premier pays destinataire, suivi de l'Inde et des Emirats Arabes Unis. La prédominance du *Wetblue* dans les exportations de cette année constitue un des premiers effets de la politique de substitution progressive des peaux brutes par ce produit. La principale destination des peaux brutes reste le marché asiatique avec le Pakistan (64%) et l'Inde (30%).

42. La faible productivité des systèmes d'élevage, la vulnérabilité du cheptel, ainsi que l'insuffisance des infrastructures de collecte, de transformation, de conservation et de commercialisation des sous-produits entravent le développement du sous-secteur de l'élevage. Toutefois, la situation devrait être améliorée à la faveur de l'application du Code pastoral, du renforcement des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation des produits et d'une meilleure intégration dans la filière industrielle.

⁴ Il s'agit des peaux brutes d'ovins et de caprins légèrement transformées.

2.1.1.3 Pêche et aquaculture

43. Dans le sous-secteur de la pêche, une faible reprise de l'activité a été notée en 2014 avec une progression de 0,9%. Cette légère amélioration est tirée par la pêche industrielle sous l'impulsion de la relance de l'industrie de transformation de poisson. Ainsi, le volume de débarquements de la pêche industrielle a augmenté de 14,2% entre les années 2013 et 2014, passant de 43 698 tonnes à 49 903 tonnes.

Indicateurs	Réalizations		Cible 2014	Ecart 2013/2014
	2013	2014		
Valeur ajoutée du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture (variation)	-4,6%	0,9%	5,0%	5,5%
Valeur ajoutée du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture	395 758	360 124		-9%
Volume de la pêche artisanale (en tonnes)	43 698	49 903		+14,2%
Volume de la pêche industrielle (en tonnes)	704	1 095		+55,5%
Production aquacole (en tonnes)	3 711	4 494		21,1%
Nombre de pirogues contrôlées	32%	45%		13%
Taux d'immatriculation des pirogues	0	1		+1
Nombre de plans d'aménagement des pêcheries mises en œuvre				

Source : Ministère en charge de la pêche

44. Concernant la pêche artisanale, *le nombre de pirogues contrôlées* (surveillance côtière et surveillance participative avec les communautés de pêcheurs) passe de 3 711 en 2013 à 4 494 embarcations en 2014. Les débarquements de la pêche artisanale ont connu un repli de 9% avec un volume de 360 124 tonnes contre 395 758 tonnes durant l'année 2013. Sur la même période, des opérations importantes ont été menées dans le cadre de la **gestion durable des ressources halieutiques**. Il s'agit notamment du renforcement du contrôle et de la surveillance des pêches à travers la réhabilitation et l'équipement de quatre (04) stations côtières de surveillance qui ont permis de porter le **nombre d'inspections et de contrôles** à 2 539 contre 423 en 2013.
45. Concernant l'aquaculture, la *production* est passée de 704 tonnes en 2013 à 1 095 tonnes en 2014. Ce résultat s'explique par les investissements consentis et la structuration de la filière aquacole intégrée permettant de réaliser 82 ouvrages et d'ensemencer 11 bassins aquacoles. Bien qu'étant en progression, le rythme d'évolution de la production aquacole reste insuffisant, au regard des ambitions du Plan Sénégal émergent pour cette filière.
46. En outre, de nombreuses autres activités ont été menées au titre des **actions et mesures de gestion adaptées**. C'est ainsi que dans le cadre de *la sauvegarde de l'agrément national à l'exportation*, 199 unités de traitement de produits halieutiques agréées ont été enregistrées, soit 121 unités industrielles à terre et 79 navires de pêche. Dans le registre du *contrôle et de la certification des produits*, 3 383 inspections des produits à l'export ont été réalisées dont 3 167 pour les établissements et navires sénégalais et 201 pour les navires étrangers. Les statistiques des certificats d'origine et de salubrité délivrés donnent 5 210 au niveau du port et 12 675 pour l'aéroport.

47. Cependant, le sous-secteur reste confronté à des contraintes majeures se rapportant à la surexploitation de la ressource halieutique, aux perturbations relatives au changement climatique, à l'utilisation d'outils de pêche non conformes à la réglementation ou encore à la pollution marine. L'aquaculture, sous-secteur embryonnaire, doit faire face à un déficit de suivi technique, à l'absence de financement adapté et à la faiblesse des moyens matériels et d'organisation des acteurs. Aussi, les actions à mener prendront-ils en compte le besoin de consolidation des acquis en matière de gestion des ressources, de promotion des filières et de renforcement des capacités des acteurs. Il s'agira également d'adopter un nouveau Code de la pêche maritime ainsi que celui de l'aquaculture.

2.1.1.4 Industrie et mines

48. Dans le sous-secteur de l'**industrie**, le regain d'activité en hausse de 2,9% est lié à la hausse de la **production d'huile brute d'arachide** qui est passée de 16 000 tonnes en 2013 à 30 000 tonnes en 2014, suite à la performance réalisée en matière de collecte de graines (87,5%). L'activité de fabrication de sucre a connu aussi une reprise passant de 94 000 tonnes en 2013 à 116 700 tonnes en 2014, soit un accroissement de 24,14%. La fabrication des corps gras alimentaires a contribué, à hauteur de 2,6% à la croissance dans le secteur secondaire.

49. L'**indice de production industrielle** est marqué par une hausse, passant de 108,6 à 110,3 en 2014. Cette évolution résulte de l'impact cumulé des activités de « matériaux de construction » (159,2% en 2013 à 166,3% en 2014), de production d'énergie (124,3% en 2013 à 130,5% en 2014), de fabrication de papier et carton (109,5% en 2013 à 116,6% en 2014) et de l'activité du textile et du cuir (92% en 2013 à 101,2% en 2014). Cette amélioration de l'indice de la production industrielle est cependant en net retrait par rapport à l'objectif fixé de 149,2 consécutivement au cumul de contreperformances dans les activités extractives. Cela s'explique par une contraction de l'extraction de phosphate passant de 1 117 560 tonnes en 2013 à 695 253 tonnes en 2014 et une stagnation de la production d'or qui passe de 6,5 tonnes en 2013 à 6,6 tonnes en 2014. Cette contreperformance peut aussi être expliquée par : (i) les faibles quantités de coton produit et le retard de la disponibilité de la fibre textile sur le marché ; (ii) le recul de la production de farine de blé de 21,9% ; (iii) la baisse en volume des importations de pétrole de 24,6% en 2014 ; (iv) la baisse de la fabrication de papier carton de 2,6% après une progression de 3,6% en 2013 et (v) le repli de la production d'acide phosphorique aux ICS.

50. Dans le sous-secteur des **mines**, le Sénégal s'est inscrit dans la logique de publier les paiements issus du domaine des industries extractives à partir de 2016 et de satisfaire toutes les exigences de la norme ITIE. Ainsi, après avoir réalisé l'étude de cadrage, le plan de communication et le site web, le Sénégal compte publier les rapports ITIE 2012 et 2013 en octobre 2015. Par ailleurs, il convient de souligner que le nombre d'actes miniers délivrés en 2014 s'est établi à 48 contre 67 en 2013. Le Gouvernement a entamé en 2014, dans une démarche inclusive, le processus

d'actualisation du cadre législatif et réglementaire avec la prise de deux arrêtés relevant des mesures de rationalisation de l'orpaillage.

51. Les principales contraintes liées au développement industriel se rapportent aux coûts des facteurs de production élevés, des problèmes de compétitivité à l'export en particulier de l'énergie, à la faible intégration de l'industrie sénégalaise, à l'étroitesse du marché domestique et à la faiblesse du tissu de production ainsi que la forte concentration de l'appareil industriel à Dakar. Ce faisant, les perspectives du sous-secteur «Industrie et Mines» sont relatives à l'aménagement de sites et de plateformes industrielles, à l'installation des industriels sur les sites dédiés, à l'accélération du rythme de restructuration des entreprises en difficultés, au développement d'unités industrielles de transformation des produits dérivés du sous-secteur agricole, à la finalisation du schéma directeur de redéploiement industriel, à la mise en œuvre de la politique de développement industriel et à la déclaration en temps réel des résultats liés à l'exploitation des produits miniers et à leur exploration.

2.1.1.5 Petites et Moyennes Entreprises (PME)

52. Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) apparaissent comme un levier essentiel de création de richesses. Les statistiques nationales mettent en exergue l'importance numérique des PME dans le tissu économique du Sénégal qui représenteraient 90% des entreprises, sans induire un niveau proportionnel de contribution dans l'économie nationale, notamment dans la création d'emplois du secteur moderne (42%), dans la constitution du chiffre d'affaires (26,7%) et de la valeur ajoutée totale (22,4%).

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Taux de réalisation en 2014 (R/C)	Ecart p/r 2013
	2013	2014			
Nombre de PME encadrées (par l'ADEPME)	329	714	478	149%	117,0%
Nombre d'unités formalisées	55	161	161	100	192,7%

Source : Rapport annuel 2014 de l'ADEPME

53. En vue de **créer les conditions d'émergence d'un socle de PME**, l'ADEPME a encadré 714 en 2014 contre 329 PME en 2013, pour une cible de 478 et a réalisé un taux de traitement de 99% des demandes d'encadrement. Quant au **nombre d'unités formalisées**, il est passé de 55 à 161, entre 2013 et 2014.
54. Au titre de l'**accès aux marchés publics**, l'enquête nationale sur les PME (ENPME 2013) révèle que seulement 45% des PME enquêtées sont au courant de leur existence. Parmi ces dernières, seules 22,6% ont pris part à des appels à concurrence et 40,0% des marchés auxquels elles ont postulé, leur ont été attribués. Des efforts restent à faire pour une meilleure participation des PME à la commande publique qui avoisine 1 000 milliards de F CFA par an. S'agissant de la **sous-traitance**, 18,3% des PME sont concernées.

55. Les contraintes qui entravent le développement des PME sont liées aux difficultés d'accès à la commande publique et au financement, à l'insuffisance des capacités techniques et de gestion des promoteurs. A ces difficultés viennent s'ajouter l'inadaptation du système d'assistance – conseils et la faiblesse du système d'information des PME.
56. Pour lever ces contraintes, le Gouvernement entend mettre l'accent sur l'approche chaînes de valeurs pour garantir une bonne intégration des PME dans le tissu économique. Cela passe par la mise en place des dispositifs d'aide au profit des PME, notamment le cadre permanent d'échanges entre les administrations fiscales et les PME, l'amélioration de l'accès des PME aux marchés extérieurs, l'adoption de la nouvelle loi sur le développement des PME et la modernisation de l'économie et l'appui aux PME en difficultés.

2.1.1.6 Artisanat

57. En vue de moderniser le **sous-secteur de l'artisanat** et rendre ses produits plus compétitifs, les réalisations en 2014 tournent autour du renforcement de capacités techniques des artisans, de la promotion des produits artisanaux, de l'appui à la réhabilitation de villages artisanaux et à l'équipement des entreprises artisanales, de l'appui à la commercialisation de trente (30) produits OVOP et la réhabilitation de trois (3) villages artisanaux en plus de l'amélioration du système de financement dans le sous- secteur.
58. Ainsi, en 2014, huit cent dix (810) artisans ont été formés en techniques de production modernes dans 12 corps de métiers différents et sept cent cinquante (750) autres artisans en techniques de production modernes et en gestion d'entreprises dans 10 corps de métiers différents. Quarante (40) tisserands non-voyants des régions de Dakar et de Diourbel ont été formés en techniques de tissage amélioré, vingt (20) artisans handicapés couturiers ont eu à bénéficier de quarante (40) machines à coudre en plus d'une formation en techniques de coupe- couture. Toujours dans le cadre du renforcement des capacités, des artisans de 60 entreprises ont reçu des équipements en coupe couture tandis 20 groupements d'artisans ont été équipés en matériel de transformation alimentaire.
59. Malgré ces réalisations, ce sous-secteur reste marqué par le manque de compétitivité des biens et services produits sur les marchés nationaux (concurrence des produits importés) et internationaux (faiblesse de la quantité et de la qualité des produits).
60. Au total, les perspectives du sous- secteur de l'Artisanat se rapportent au renforcement des capacités de production des artisans et à son intégration avec les autres sous-secteurs tels que le tourisme, l'industrie culturelle, au développement d'un système de commercialisation favorable aux produits artisanaux et à la mise en œuvre du code communautaire de l'Artisanat qui est entré en vigueur depuis juillet 2014.

2.1.1.7 Commerce

Le sous-secteur du commerce contribue à la création de richesses avec un PIB estimé à 15,8% en 2014 et un taux de croissance de l'ordre de 2,5% par rapport à 2013.

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Taux de réalisation en 2014 (R/C)	Ecart p/r 2013
	2013	2014			
Taux de croissance des exportations en valeur	-2,30%	1,80%	2,00%	-0,20%	-178,3%
Taux de croissance des importations de biens et services	5,30%	-1,10%	3,50%	-4,60%	-120,8%
Taux de couverture des importations par les exportations	49,20%	50,60%	47,80%	106%	2,8%

Source : Ministère en charge du commerce

61. Contrairement à l'année 2013 durant laquelle les exportations ont décliné de 2,3%, l'année 2014 a été marquée par une **faible hausse des exportations** à hauteur de +1,8% tirée, principalement par le ciment (+12,1%), les produits horticoles (+8,3%), les produits halieutiques (+6%) et atténuée par l'acide phosphorique (-43%), les produits arachidières (-12,9%) et le coton (-7,4%). De même, elle est caractérisée par une légère **baisse des importations** de l'ordre de 1,1%, imputable notamment au pétrole brut (-17,6%), au riz (-7,4%) et au sucre (-56,6%).
62. Il en découle un **déficit de la balance commerciale** de 18,3% du PIB contre 19,9% du PIB en 2013. Le **solde global de la balance des paiements** est ressorti excédentaire de 219,6 milliards contre un déficit de 26,5 milliards en 2013, à la faveur notamment de l'émission d'un Eurobond de 500 millions US\$ sur le marché financier international.
63. Poursuivant sa politique de soutien du pouvoir d'achat des ménages entreprise depuis 2012, le Gouvernement a pris, en 2014, un certain nombre de mesures relatives à la **baisse des loyers**, des **prix de la farine et du pain**, nonobstant **les actions de régulation menées pour favoriser une bonne commercialisation des produits locaux**.
64. Faisant suite à l'adoption de la loi n°2014-03 du 22 janvier 2014, des dispositions ont été prises pour une application rigoureuse de ladite loi. Cette baisse a été fortement appréciée par les locataires et a sensiblement participé à l'amélioration des pouvoirs d'achat, durant l'année 2014. En outre, les mesures prises pour approvisionner le marché national en produits de qualité à des prix abordables tout en garantissant aux paysans producteurs des revenus assez consistants ont concerné en particulier : (i) la **régulation du marché de l'oignon** avec une campagne de commercialisation qui a duré huit (08) mois contre six (06) en 2013 et un prix au kilogramme au-dessus de 200 F CFA, (ii) la **régulation du marché de la pomme de terre** avec le gel des importations pendant 2 mois, initié pour la première fois en 2014, (iii) la **régulation du marché de la tomate** avec la surveillance de la remontée des achats du produit conformément aux dispositions du protocole signé entre les industriels et les producteurs qui régissent la répartition

des importations de triplet de tomate, au prorata des achats de tomates fraîches, ce qui a permis d'assurer la remontée de la filière pour les 39 385,453 tonnes de tomate achetées par les industriels, (iv) la **régulation du marché de la carotte** en 2014 qui a contribué à faire croître le taux de couverture de la consommation en carotte par la production locale de six (6) mois en 2013 à sept (7) mois en 2014 (v) et la baisse opérée sur le prix de la *farine* de l'ordre de 2 000 F CFA sur le sac.

95. Toutefois, les contraintes du sous-secteur du commerce se résument en une offre exportable faible et peu diversifiée, due à la faible promotion du Label Sénégal, au faible encadrement du secteur informel pour une bonne transition vers l'économie formelle et la faible capacité de pénétration de certains marchés d'exportation (AGOA, etc.). Les perspectives dégagées vont dans le sens de renforcer la surveillance du marché, de finaliser la réforme de la loi sur les prix et les pratiques commerciales, d'organiser les acteurs des produits des filières ciblées en interprofession et de moderniser la distribution et la commercialisation des produits. Aussi s'agira-t-il de renforcer la synergie entre les secteurs productifs et le sous-secteur du commerce afin d'assurer une meilleure prise en compte des spécifications exigées par les marchés dans le processus de production.

2.1.1.8 Tourisme

96. Le **sous-secteur du tourisme** a le plus souffert des effets négatifs de la propagation de l'épidémie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest, en 2014. Ainsi, le **nombre de passagers par voie aérienne** a connu une légère baisse passant de 2 millions à 1 974 000 entre 2013 et 2014. De même, le **nombre d'entrées de touristes**⁵ en 2014 est de 836 000 contre 1 063 000 en 2013, soit en-deçà de l'objectif de 1 090 000 de touristes.

97. Cette contreperformance s'explique, en partie, par le faible niveau de promotion touristique et de l'offre d'hébergement, l'instauration du visa biométrique en juillet 2013 avec un coût additionnel de 50 euros par touriste bien que le Sénégal fût, déjà, considéré comme une destination onéreuse. De plus, la baisse de la fréquentation des hôtels a aussi contribué à la mise au chômage technique de milliers d'employés. Il s'y ajoute l'insuffisance de la promotion touristique, trop globale et peu diversifiée, principalement dirigée vers les pays cibles historiques, le faible dynamisme du sous-secteur aérien, l'avancée de la mer, la lenteur notée dans l'immatriculation des sites touristiques et l'aménagement de nouveaux pôles touristiques ainsi que le déficit dans l'application de la réglementation.

98. Les actions et mesures initiées pour la relance du sous-secteur du **tourisme** sont : (i) la promotion du tourisme interne ; (ii) la suppression du visa payant et la diminution des taxes sur

⁵ Le Sénégal ne figure plus dans le Top 15 des pays africains les plus compétitifs dans le domaine du Tourisme selon le dernier classement du Forum économique mondial de Mai 2015.

les billets d'avion ; (iii) un soutien plus accentué en faveur du tourisme d'affaires ; (iv) l'accompagnement des acteurs par des organismes privés (tours opérateurs) ; (v) la diversification et le développement de l'écotourisme ; (vi) l'érection de la Casamance comme « Zone touristique spéciale d'intérêt national » ; (vii) la promotion de la destination Sénégal ; (viii) l'accélération de la requalification de Saly ; et (ix) la mise en place de 4 incubateurs et du Fonds d'Impulsion au micro-tourisme.

2.1.1.9 Culture

69. Le sous-secteur de la Culture a connu des mutations importantes du point de vue du développement de ses infrastructures et de son capital humain.

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Taux de réalisation en 2014 (R/C)	Ecart p/r 2013
	2013	2014			
Volume financier des droits de propriété littéraire et artistique perçus (en millions de F CFA)	461,2	393,7	625,0	63%	-14,6%
Nombre de productions cinématographiques et audiovisuelles subventionnées	3	7		–	133,3%
Nombre d'infrastructures culturelles construites et/ou réhabilitées	7	10		–	42,9%
Nombre d'entreprises culturelles bénéficiant d'un encadrement	25	40		–	60,0%

Source : Ministère en charge de la culture

70. Au plan des **infrastructures**, des réalisations importantes ont été notées à travers notamment les travaux de construction du Musée des Civilisations noires et l'érection de la maison Léopold Sédar Senghor (Résidence les dents de la mer) en musée, et aussi en matière de diffusion culturelle.

71. Au plan de l'**animation et de la diplomatie culturelle**, le Sénégal a accueilli le *deuxième Sommet de la Francophonie* en Novembre 2014, avec un focus sur la *Francophonie économique*, la Foire du Livre et du Matériel didactique de Dakar (FILDAK) ainsi que la Biennale des Arts de Dakar, etc.

72. La dotation en 2014 du fonds de promotion cinématographique et audiovisuel (FOPICA) d'un montant d'un (1) milliard de francs CFA constitue une avancée significative pour le sous-secteur du cinéma qui a obtenu des distinctions importantes en 2013 et 2014. Ainsi, *sept (7) productions cinématographiques et audiovisuelles* ont été subventionnées, *dix (10) infrastructures culturelles* construites et/ou réhabilitées tandis que *quarante (40) entreprises culturelles* ont pu bénéficier d'un encadrement en 2014.

73. Le *volume des droits de propriété intellectuelle et artistique* est passé de 461,2 millions de F CFA à 393,7 millions de FCFA, soit une baisse de 14,6 % par rapport à 2013, et de 37%

comparativement à la cible de 2014 (625 millions de F CFA). Ce résultat découle de la faiblesse des contrats de représentation avec les usagers du répertoire, mais aussi de la baisse des spectacles vivants.

74. Les contraintes auxquelles le sous-secteur de la Culture fait face sont l'absence d'un document de politique culturelle consensuelle, le déficit d'équipements et d'infrastructures culturels appropriés, l'insuffisance des ressources destinées au financement des initiatives privées et l'absence d'un système d'information performant.
75. Les perspectives retenues sont : la mise en place d'un cadre de planification et de programmation de l'action culturelle, le renforcement des centres culturels régionaux, la réception en 2016 du musée des civilisations noires, l'érection d'un institut des beaux-arts sur le site de Diamniadio ainsi que la réalisation de la Maison des Archives, de l'Institut d'Art et d'Architecture sur le même site, etc.

2.1.2 Analyse des performances et perspectives des secteurs d'appui à la production

2.1.2.1 Infrastructures et services financiers

76. Le paysage bancaire est constitué, à fin décembre 2014, de vingt-trois (23) établissements de crédit dont vingt et une (21) banques et deux (02) établissements financiers comme en 2013. Le secteur de la microfinance se consolide à travers le renforcement de la structure des SFD marqué en 2014 par une hausse du **nombre de sociétaires**, de 1 947 494 en 2013 à 2 189 567 pour une cible de 2 099 509, soit un taux de pénétration de 16%. L'**encours de crédits** a été renforcé. Il est passé de 235,343 milliards en 2013 à 258,958 milliards en 2014 avec des dépôts de l'ordre de 219 milliards, en hausse annuelle de 64 milliards de F CFA par rapport à l'année précédente. Le taux de bancarisation en 2014 est de 30,4% pour les banques, Poste et SFD, dont 16,18% pour les banques et la Poste et 12,3% pour les banques uniquement.

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Taux de réal 2014 (R/C)	Ecart p/r 2013
	2013	2014			
Nombre de sociétaires des SFD	1 947 494,00	2 189 567,00	2 099 509,00	104%	12,4%
Taux de pénétration (population totale et population active)	15%	16%	15%	+1%	+1%
Volume de crédits distribués en milieu rural (milliards FCFA)	12,878	13,336	14,063	95%	3,6%
Encours de crédit (milliards FCFA)	235,344	258,958	273,062	95%	10,0%
Portefeuille à risque (PAR) à 90 jours	5%	4,60%	3,00%	+1,6%	-0,4%
Taux de capitalisation (Fonds Propres/Total actif)	26%	20,14%	25%	-4,86%	-5,86%

Nombre de femmes bénéficiaires de crédit des SFD	176 341	178 912	205 635	87%	1,5%
---	---------	---------	---------	------------	------

Source : Rapport annuel 2014 de la Direction de la microfinance

77. Concernant la **finance islamique**, les actions de promotion et de développement ont été poursuivies en 2014 avec le passage à l'opérationnalisation du produit islamique appelé waqf, le financement de 40 microprojets selon la modalité du *mourabaha* et l'émission d'un premier **Sukuk** sur les marchés financiers en juin 2014, d'un montant de 100 milliards de F CFA. Parallèlement, la contribution de l'**industrie des assurances** à l'investissement national se situe à 10% en 2014 contre 9,87% en 2013 soit une progression de 0,13 point de pourcentage. Cette contribution pourrait s'améliorer compte tenu des possibilités de placements dans certains actifs dont disposent les compagnies d'assurances.
78. Globalement, l'année 2014 a été marquée par la volonté des autorités monétaires de favoriser la **baisse des taux d'intérêt** et d'encourager la **bancarisation de masse** avec les décisions de **baisse de trois (03) points de base du taux d'usure**, qui s'établit depuis janvier 2014 à 15% pour les banques et 24% pour les établissements financiers à caractère bancaire, les systèmes financiers décentralisés et les autres agents économiques. Ainsi, la participation du système bancaire au financement de l'économie mesurée par les crédits à l'économie est passée de 2 414 milliards F CFA en 2013 à 2 568 milliards F CFA en 2014, soit une augmentation de 6%. Ainsi, le taux de pénétration du crédit bancaire au secteur privé se chiffre à 33,2% en 2014 contre 32,7% en 2013. Ce taux, bien qu'étant en progression, demeure faible en comparaison avec ceux des pays émergents (48 à 75%) et développés (près de 100%).
79. La consolidation du cadre réglementaire a été poursuivie avec l'**adoption des textes d'application de la loi uniforme relative au traitement des comptes dormants dans les livres des organismes financiers des Etats membres de l'UEMOA**, promulguée en 2014. Il s'y ajoute l'entrée en vigueur, en octobre 2014, de l'instruction n°004-06-2014 du 25 juin 2014 relative aux services bancaires offerts à titre gratuit par les établissements de crédit de l'UEMOA à leur clientèle pour favoriser la bancarisation, l'achèvement de l'internalisation de la loi n°2014-02 portant réglementation des bureaux d'information sur le crédit (BIC) dans les Etats membres de l'UEMOA et la prise de textes d'application y afférents.
80. Cependant, des efforts restent à faire afin de lever les contraintes liées à la faible professionnalisation, la persistance des difficultés des institutions, l'éparpillement des institutions de petite taille, l'existence d'une offre de services financiers peu adaptée et la faible éducation financière des usagers.
81. Les **perspectives** dégagées sont relatives à l'amélioration de la bancarisation de masse (information sur le droit, au compte, gratuité des services bancaires de base, éducation financière des populations, etc.), à la vulgarisation des mécanismes de financement innovant, la

professionnalisation du sous-secteur et la finalisation en vue de la mise en œuvre de la nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de la microfinance.

2.1.2.2 Economie numérique

82. Le sous-secteur de l'économie numérique représente une part importante de l'économie, avec une contribution de 11% au PIB en 2014 contre 10,6% en 2013. L'indice de développement des TIC est passé de 2,46 en 2013 à 2,75 en 2014, plaçant le Sénégal en tête du classement des pays de l'UEMOA et 17ème en Afrique.

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Taux de réalisation en 2014 (R/C)	Ecart p/r 2013
	2013	2014			
Indice de développement des TIC	2,46	2,75	2,8	98%	11,8%
Vitesse moyenne d'accès à l'Internet (Mbps)	1,27	1,59	1,6	99%	25,2%
Cumul du linéaire de fibre optique posée	6 000	6 000	6 500	92%	0,0%
Capacité bande passante Internet	18	22	21	105%	22,2%
Pourcentage de ménages disposant d'un ordinateur	10,3	13	12,5	0,5%	2,7%
Taux de pénétration de l'Internet mobile	9,02	49,42	40	9,42%	40,40%

Source : Ministère en charge des TIC

83. Le dynamisme du marché du mobile se poursuit avec un *taux de pénétration* de 106,45% (14 379 729 d'abonnés) en 2014 contre 93,6% (12 721 745 d'abonnés) en 2013. De même le taux de pénétration de l'Internet mobile est passé de 9,02% en 2013 à 49,42% en 2014. Ces résultats s'expliquent par une augmentation de la *bande passante internationale* de 22 gigabits par seconde en 2014 contre 18 gigabits par seconde en 2013. En outre la démocratisation de l'accès aux TIC s'est poursuivie avec l'installation de *quatre (04) nouveaux centres multimédia communautaires* en 2014 portant le cumul total à trente-cinq (35).
84. Les contraintes du sous-secteur sont liées entre autres à l'absence d'un cadre de planification stratégique, l'adaptation des textes législatifs sur la cyber-législation à l'utilisation d'Internet, le retard dans le processus d'adoption du Code des télécommunications depuis 2011 pour une Stratégie Sénégal Numérique, la mise en place tardive d'un Conseil de l'économie numérique et un manque de coordination dans les investissements. La levée de celles-ci permettra un développement fulgurant d'applications à contenu local pour que l'économie numérique continue à apporter une part plus significative dans la formation du PIB.

2.1.2.3 Infrastructures et services de transport

85. Dans le domaine des Infrastructures routières, le *pourcentage de routes revêtues en bon et moyen état* s'est établi à 73% en 2014 contre 66% en 2013 pour une cible projetée à 68%

dépassant ainsi la moyenne en Afrique subsaharienne (70%). Ainsi, le *linéaire de routes revêtues construites* est passé de 177,8 km en 2013 à 70 km en 2014, pour une cible de 64 km soit un taux de réalisation de 109%. Le *linéaire de routes revêtues réhabilitées* est passé de 77 km en 2013 à 107 km en 2014 (130%) dépassant largement la cible de 82 km grâce à une bonne coordination ainsi qu'au suivi rapproché des projets. Au plan financier, les opérations de construction, de réhabilitation et d'entretien du réseau routier revêtu ont coûté près de 119,5 milliards en 2014.

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Taux de réalisation en 2014 (R/C)	Ecart p/r 2013
	2013	2014			
Linéaire de routes revêtues construites	177,8	70	64	109%	-60,7%
Linéaire de routes revêtues réhabilitées	77	107	82	130%	39,0%
Linéaire de routes revêtues traité en entretien périodique	1 100	224	290	77%	-79,6%
Linéaire d'autoroutes construites	25	2	2	100%	-23
Pourcentage de routes non revêtues en bon état et moyen état	37%	42%	45%	93%	13,5%
Linéaire de routes non revêtues traité en entretien périodique	386	491	317	155%	27,2%
Linéaire de routes non revêtues construites	100	378	325	116%	278,0%
Nombre de véhicules de transport collectif par autobus renouvelés (AFTU)	363	117	300	39%	-246
Nombre de véhicules de transports collectifs par autobus renouvelés ou renforcés (DDD)	0	0	250	0	-
Nombre de grandes villes disposant d'un parc de transport collectif par autobus	1	0	6	0	-1

Source : Ministère en charge des infrastructures routières et Rapport annuel de l'AGERROUTE

86. Pour ce qui concerne le *traitement en entretien périodique des routes revêtues*, seuls **224 km sur 290 km** n'ont pu être réalisés du fait des lenteurs dans le rythme de décaissement des ressources et la raréfaction des ressources concessionnelles. Par ailleurs, le contrôle à l'essieu révèle que **60% des camions pesés ont été en surcharge sur une cible de 50%**.

87. Dans la même dynamique, le *linéaire de routes non revêtues construites* est passé de 100 km en 2013 à 378 km en 2014, alors que la cible est de 325 km. Ces réalisations ne concernent que le Ministère en charge du Transport routier. L'objectif du Gouvernement qui consiste à réaliser, en moyenne, 1 000 km de pistes rurales par an a été dépassé de 200 km avec la conjugaison des efforts de plusieurs ministères dont ceux en charge de l'Agriculture et de la Décentralisation avec une dotation globale d'un montant de 25 milliards de F CFA dont 5 milliards de F CFA alloués au Ministère en charge du Transport routier. S'agissant de la réhabilitation des routes non revêtues, la cible de 150 km a été atteinte et même dépassée. En effet, le *linéaire de routes non revêtues réhabilitées* en entretien périodique s'est établi à 491 km pour un objectif de 317 km, grâce à l'adéquation des ressources allouées à la programmation, avec 155% de taux de réalisation. Il en est autrement pour le **pourcentage de routes non revêtues en bon et moyen**

état qui équivaut à 42% en 2014 contre 37% en 2013 pour une cible projetée à 45%, soit un niveau de réalisation de l'ordre de 93%.

98. Dans le cadre du *renouvellement du parc automobile*, il y a eu livraison de 117 autobus AFTU sur un objectif de 300 véhicules, soit un taux de réalisation de 39%. Cette contreperformance est imputable à la suspension du processus.
99. Concernant le Parc de **Dakar Dem Dikk (DDD)**, sur une prévision de 250 bus, **aucun véhicule de transport collectif** n'a pu être renouvelé à cause du retard dans la signature des conventions de financement. Il importe de souligner qu'un changement de partenaire a été envisagé pour permettre l'approvisionnement de pièces de rechange, impactant sur l'amélioration de la mobilité urbaine. Des contraintes administratives ont aussi été à l'origine du constat qu'aucune autre grande ville n'a pu disposer d'un parc de transport collectif par autobus en fin 2014.
99. Dans le **sous-secteur des infrastructures ferroviaires**, les mesures suivantes peuvent être comptabilisées en termes de rénovation et de modernisation des chemins de fer pour accompagner l'intégration régionale et les échanges mais aussi les secteurs agricole et minier, en particulier. A ce titre, on peut citer la réorganisation du cadre institutionnel avec la sortie de l'actionnaire majoritaire de TRANSRAIL S.A. et sa reprise par les deux Etats de la concession, les actions en faveur de l'opérationnalité du Train express régional (TER) sur les tronçons Dakar-Diamniadio et Diamniadio-AIBD, la finalisation de l'étude de faisabilité du projet de chemin de fer Ziguinchor – Tambacounda – Dakar et du bouclage du financement pour la rénovation de l'axe ferroviaire Dakar – Bamako. Les contraintes résident essentiellement dans l'instabilité de l'actionnariat du concessionnaire TRANSRAIL S.A., l'état défectueux et obsolète des installations et matériels ferroviaires rendant le chemin de fer moins compétitif que la route ainsi que l'occupation anarchique des emprises ferroviaires.
99. Concernant les **transports maritimes**, la *construction des infrastructures portuaires de Ndakhonga*, à Foundiougne, disposant d'une gare maritime moderne équipée et la réalisation, à Ziguinchor, d'un *complexe frigorifique d'une capacité de 2 000 tonnes*, peuvent être capitalisées comme d'importants investissements réalisés en 2014. Il en est de même pour l'*acquisition d'une drague*, accompagnée de deux barges et deux remorqueurs pour l'entretien et la *sécurisation des voies navigables* ainsi que la construction à Ndakhonga d'un terminal d'hydrocarbures avec une zone de stockage de produits pétroliers afin de diversifier les sources d'approvisionnement.
99. Pour ce qui est des **transports aériens**, les travaux de construction du nouvel Aéroport International Blaise Diagne (AIBD) se sont poursuivis en 2014 à hauteur de 80% (54% en 2013) avec le décalage de sa date de livraison opérationnelle finalement prévue en fin 2016. Ce retard est dû à la compromission du second décaissement des prêteurs découlant des principaux points de blocage. Cependant, un plan social a été établi pour le recasement des populations déplacées.

93. En matière de renforcement de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile, le taux de conformité aux normes et pratiques internationales recommandées relatives à la sécurité a légèrement évolué pour s'établir à 60,2% en 2014, ce qui reste en deçà de la moyenne mondiale (61%). Quant au *taux de conformité du Sénégal en matière de sûreté de l'Aviation civile*, il est de 74%.
94. En perspective pour le sous-secteur, il s'agira de poursuivre les travaux de réalisation de pistes rurales, accélérer les travaux de réhabilitation des ouvrages d'art ; favoriser le renouvellement des véhicules de transport collectif à Dakar et dans les autres grandes régions, promouvoir davantage l'intégration et l'inter modalité des systèmes de transport et le transport rural et accélérer la recherche de financements concessionnels pour les grands projets d'infrastructures structurantes.

2.1.2.4 Energie

95. Dans le cadre de l'amélioration de l'accès aux services énergétiques, l'*utilisation de l'électricité* est désormais élargie à plus de 8 millions de personnes, soit 61% (EDS 2014) de la population en 2014, pour 85% dans les zones urbaines alors que dans les zones rurales, elle est de 33% pour une cible de 30%. Ces résultats ont été enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre du service universel, notamment le Programme national d'urgence d'électrification rurale (PNUER) et les projets d'électrification rurale d'initiative locale (ERIL).

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Taux de réalisation en 2014 (R/C)	Ecart p/r 2013
	2013	2014			
Coût moyen de production du KWh (FCFA)	95,50	83,21	93,00	89,5%	-12,29%
Nombre de mégawatts mis en service (Puissance installée)	835	855	860	99,4%	2,4%
Energie non distribuée à la clientèle (GWh)	41,00	43,10	15,00	-287,3%	-5,1%
Taux d'électrification rurale	26%	33%	30%	110%	7%
Part de l'Etat dans l'actionnariat de la SAR	46,00%	46,00%	46,00%	100%	0,0%
Capacité moyenne de stockage de produits pétroliers (en jours)	21	24	23	104,3%	3
Montant de la subvention accordée à SENELEC	87,00	72,80	80,00	91%	-16,3%
Taux de disponibilité des centrales	70,00	81,50	80,00	102%	16,4%

Source : Ministère de l'Energie

96. Le *coût moyen de production de l'électricité* a connu une nette baisse passant de 95,5 FCFA le kWh en 2013 à 83,21 F CFA en 2014 pour une cible attendue à 93 F CFA. Ce résultat a été obtenu aux efforts consentis en matière de disponibilité des centrales (81,50%) et à la baisse du cours du baril de pétrole. Toutefois, le prix de l'électricité est resté inchangé et son coût demeure encore élevé comparativement à la Côte-d'Ivoire et à d'autres pays de la sous-région.

97. La puissance installée est arrêtée à 855 MW en 2014, pour un objectif de 860 MW, soit une hausse de 2,4% par rapport à 2013 (835 MW). Néanmoins, ce retrait s'explique, en partie, par le retard dans la mise en service de certains projets et de leur bouclage financier ainsi que par la fourniture différée des nouvelles centrales électriques.
98. *L'Énergie non Distribuée* (END) a atteint 43,10 GWh en 2014 contre 41,0 GWh en 2013, très au-dessus de la cible projetée à 15 GWh en 2014. Cette contreperformance s'explique, en partie, par des indisponibilités notées dans le réseau de transport et de distribution (incidents, manœuvres, travaux et surcharges). La finalisation des travaux d'extension et de densification du réseau et le renforcement du comptage devraient permettre de lever cette contrainte.
99. La restructuration de la situation financière et technique de la SENELEC se poursuit. La **compensation tarifaire versée par l'Etat** pour le compte des usagers s'est établie à 72,80 milliards de F CFA en 2014 contre 80 milliards de F CFA en 2013. Cette baisse constante de la subvention à l'électricité constitue une bonne pratique, en conformité aux engagements souscrits avec les partenaires techniques et financiers notamment le FMI.
100. La capacité moyenne de stockage des produits pétroliers a progressé de 21 à 24 jours entre 2013 et 2014 pour une cible de 23 jours, participant à la **sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures**.
101. En termes de réalisations en 2014, le Fonds de Soutien au secteur de l'énergie a été renforcé pour un montant de 28 milliards FCFA contre 5 milliards FCFA en 2013 ainsi que le Programme d'urgence d'électrification rurale, à hauteur de 24 milliards FCFA. A cela s'ajoute la mise en place et l'extension du réseau de transport et de distribution de l'électricité pour un montant de 25,1 milliards FCFA.
102. Dans le **domaine de l'énergie**, le Gouvernement est résolument engagé à augmenter les capacités de production à moindre coût et de distribution de l'électricité à travers la construction de centrales, l'amélioration du réseau de distribution et de transport, l'accélération du rythme de mise en œuvre des concessions et la sensibilisation des consommateurs sur les bons usages de l'électricité.

2.1.2.5 Emploi

103. Le marché de l'emploi est caractérisé par une forte vulnérabilité des travailleurs (56,8%) qui occupent une bonne part des emplois informels (88,4%).
104. Les efforts de l'Etat ont permis en 2014 de recruter 4 255 agents de qualifications diverses dans la fonction publique et 4 156 personnes dans l'éducation et la formation ; le placement de plus de 1 913 jeunes dans des entreprises dans le cadre de la convention nationale Etat employeurs; l'accompagnement de 931 jeunes dans le développement de l'auto-entrepreneuriat. De même,

53 820 *contrats de travail* ont été visés en 2014 par les inspections du travail contre 44 695 en 2013. Le secteur privé moderne a ainsi contribué à la signature d'au moins 135 629 contrats de travail déclarés entre 2012 et 2014. De plus, 931 jeunes ont été accompagnés dans le développement de leurs entreprises par les structures publiques d'emploi.

105. Toutefois, le secteur de l'emploi est encore marqué par la faiblesse et l'inefficacité du système d'information, d'orientation et de communication sur le marché du travail ; la faible qualification de la plupart des demandeurs d'emplois et les efforts à faire pour assurer l'employabilité des jeunes ; le faible appui à l'investissement et l'assistance du travail indépendant pour favoriser l'auto-emploi ; la faible prise en compte de la variable démographique dans le ciblage des politiques publiques et le niveau encore insuffisant du financement.
106. Les **perspectives** du secteur vont dans le sens de l'accélération des actions publiques pour l'emploi dans le courant de l'année 2015 avec le PRODAC, l'ANPEJ, le PAPEJF, le FONGIP, le Fonds de financement de l'entrepreneuriat féminin, la finalisation et l'adoption de la politique nationale de l'emploi 2015-2018, l'adoption de la Convention Etat-Employeurs pour la promotion de l'emploi des jeunes de troisième génération ; la réalisation d'une enquête permanente sur la situation de l'emploi au Sénégal ; la révision du Code du Travail et celui de la Sécurité sociale ; le renforcement du Système d'Information sur le Marché de l'Emploi (SIME) ; la formation des compétences spécifiques dans les secteurs à forte croissance ; un meilleur ciblage des investissements dédiés aux jeunes en plus de l'adoption et la mise en œuvre du plan d'actions opérationnel pour l'emploi des jeunes.

2.1.2.6 Sports

107. Au titre de l'année 2014, deux (2) **complexes modernes omnisports** ont été construits, et trois (3) réhabilités. Les cibles ont été respectées s'agissant aussi bien des complexes omnisports que des **stades omnisports régionaux** pour lesquels dix (10) nouveaux sont fonctionnels.
108. En outre, le **nombre de disciplines engagées dans les compétitions internationales** est de trente-quatre (34) sur un objectif de quarante-deux (42), alors que le budget alloué aux compétitions internationales n'est que d'un (1) milliard de F CFA.
109. Principalement, le sport sénégalais rencontre des difficultés liées à l'inexistence d'une lettre de politique du secteur des sports, l'inadaptation des textes législatifs et réglementaires, le déficit en infrastructures de proximité, le manque d'entretien et de maintenance des infrastructures sportives et l'insuffisance des ressources humaines.
110. Dès lors, les perspectives vont dans le sens d'un bon maillage du territoire en infrastructures sportives, de tirer davantage profit des valeurs mondiales du sport sénégalais et faire émerger de nouveaux talents afin de participer honorablement aux compétitions internationales.

2.1.2.7 Coopération internationale, intégration régionale et sénégalais de l'extérieur

111. Dans le cadre du renforcement de l'intégration régionale, l'année 2014 a été marquée par la réduction de la durée moyenne de dédouanement aux frontières (2 jours) et du nombre moyen de documents exigés aux frontières (10). Le commerce intra-régional a été légèrement renforcé. La part du commerce intra-régional dans le commerce extérieur est passée de 46,3% en 2013 à 46,9% en 2014.
112. Les résultats limités de l'intégration s'expliquent par la faible mise en œuvre des mesures de libéralisation des échanges (listes prohibitives, demande de documents non justifiés au passage des frontières, procédures lentes et excessives sur les transferts de fonds, etc.).
113. Pour accélérer l'intégration régionale, il faudra réhabiliter et développer le réseau d'infrastructures, poursuivre la mise en œuvre des projets et programmes économiques communautaires et vulgariser les opportunités d'investissements productifs.

Conclusion partielle

114. En dépit des nombreuses réalisations menées par le gouvernement pour améliorer la productivité agricole, des efforts restent à faire pour relever les défis d'autosuffisance alimentaire et de transformation de notre agriculture. La révolution attendue dans le secteur de l'agriculture passe par la levée de la masse critique de contraintes, liées à la réalisation d'infrastructures physiques, à la disponibilité d'intrants de qualité, à l'accès au foncier et au crédit agricole, à la présence du secteur privé tout au long des chaînes de valeur de l'agrobusiness et à la commercialisation adéquate des produits agricoles. L'amélioration de la disponibilité alimentaire permettra d'atteindre les objectifs d'autosuffisance et de lutte contre la faim, mais surtout de propulser l'industrie sénégalaise.
115. Les résultats pour les secteurs d'appui à la production (énergie, infrastructures de transport, etc..) se sont beaucoup améliorés en 2014. Toutefois, le rythme d'exécution des projets et des programmes doit être accéléré en vue d'atteindre les objectifs cibles du PSE et de créer les conditions d'une transformation structurelle de l'économie.

2.2 Capital humain, Protection sociale et Développement durable

2.2.1 Education, Formation professionnelle et Enseignement supérieur

117. La politique du Gouvernement en matière d'éducation et de formation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF), de la réforme de l'enseignement supérieur et des recommandations des assises nationales sur le secteur.

Action/résultat prioritaire 1 : L'offre d'éducation suffisante et adaptée à la demande

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Ecart de réalisation par rapport à la cible 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
Taux brut d'admission au CI (TBA)	96,90%	99,80%	93,72%	6,1%	2,9%
Taux brut de scolarisation à l'élémentaire (TBS)	81,1%	82,60%	82,3 %	0,3%	1,5%
taux d'achèvement au primaire (TAP)	65,90%	73,40%	68,80%	4,6%	7,5%

Sources : DPRE, revue sectorielle Mai 2015

118. Le **taux d'achèvement au primaire (TAP)** a atteint 73,4% en 2014 contre 65,9% en 2013, pour une cible de 68,8%, soit un écart positif de 4,6%. La progression est plus importante chez les filles avec un taux de 80,9% en 2014 contre 73% en 2013, grâce notamment aux actions en faveur du maintien des filles à l'école, à la mise en place des écoles communautaires de base. De même, l'indice de parité du TAP (1,22 en 2014 contre 1,19 en 2013) reste en faveur des filles.
119. Le **taux brut de scolarisation à l'élémentaire (TBS)** s'établit à 82,6% en 2014 contre 81,1% en 2013 pour un objectif de 82,3%. Par ailleurs, l'indice de parité sur le TBS reste en faveur des filles aussi bien en 2013 qu'en 2014 (1,16). Cependant, il faut noter que ce résultat cache des disparités entre les régions. En effet, parmi les 5 régions qui étaient en retard, seule Diourbel a connu une évolution de plus 3% entre 2013 et 2014, passant de 61,9% à 65,1%. Le TBS a même régressé dans la région de Louga.
120. Par ailleurs, le **taux brut de scolarisation au moyen** a connu une baisse de 3% entre 2013 et 2014 passant de 58% à 55%. Quant au **taux d'achèvement** du cycle fondamental (du CI à la 3^{ème}), il a stagné entre 2013 et 2014 (respectivement 36,1% et 36%). Le **taux de survie en troisième** a connu une baisse de 9,38 points entre 2013 et 2014 en passant de 86,95% à 77,57%, baisse liée à la persistance des perturbations scolaires.
121. Concernant l'Education de Base des Jeunes et des Adultes Analphabètes (EBJA), les effectifs enrôlés dans les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF) en 2014 tournent autour de 34.373, avec 92,5% de femmes. Cependant, le taux de réalisation de l'objectif annuel des

effectifs des CAF n'a été que de 28,1% en 2014 contre 27% en 2013. Ces résultats peuvent s'expliquer par la faiblesse des ressources allouées au financement des programmes d'alphabétisation et de modèles alternatifs d'éducation de base (écoles communautaires de base et daara), et la fin de certains projets et programmes du sous-secteur.

122. A ce rythme, la cible de 2015 ne sera pas atteinte et le taux d'analphabétisme élevé (54,6%) risque de longtemps persister si des mesures fortes ne sont pas prises, notamment, porter la part du budget de l'EBJA à 3% au moins, et développer des programmes d'alphabétisation, et des modèles alternatifs d'éducation de base et de promotion des langues nationales.

123. Pour une meilleure amélioration de l'offre éducative, un certain nombre de contraintes devrait être levées. Il s'agit notamment de la résorption des abris provisoires, de l'insuffisance de la qualité des apprentissages, de l'insuffisance de manuels et du retard dans la mise en œuvre des sous-projets du PAQUET. C'est pourquoi, il faudra : (i) accélérer la dotation en manuels aux écoles, aux centres d'alphabétisation et aux écoles communautaires de base ; (ii) entreprendre la construction et l'équipement de salles de classes et de structures d'éducation de base des jeunes et des adultes ; (iii) renforcer les compétences des personnels de formation et mettre à niveau les écoles et établissements.

Action/résultat prioritaire 2: Les réussites des élèves sont améliorées à tous les niveaux

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Ecart de réalisation par rapport à la cible 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
Taux de réussite au CFEE	33,90%	34,30%	65,00%	-30,7%	0,4%
Taux de réussite au BFEM	41,20%	41,20%	62,10%	-20,9%	0,0%
Taux de réussite au BAC	39,5%	31,8%	43,4%	-12%	-7,7%
Taux de réalisation du quantum horaire	88,60%	65,00%	100%	-35,0%	-26,6%

Sources : DPRE, revue sectorielle Mai 2015

124. L'analyse du tableau montre que les résultats aux examens n'ont pas été satisfaisants pour l'année 2014. En effet, **le taux réussite au CFEE** est de 34,3% contre 33,9% en 2013 ; **le taux de réussite au BFEM** a connu une stagnation (41,2%) entre 2013 et 2014, après avoir presque atteint la valeur de 59,6% en 2012. Concernant le **taux de réussite au Baccalauréat**, il a connu une baisse passant de 38,5% en 2013 à 31,8% en 2014, loin de la cible (43,4%). Il reste toujours plus élevé chez les garçons (34,1%) que chez les filles (29,1%).

125. Ces faibles résultats enregistrés s'expliquent par les grèves cycliques, le non-respect du quantum horaire dont le niveau de réalisation se situe à 65% en 2014 soit 770 heures, le faible niveau des élèves, entre autres. Ainsi, pour améliorer le résultat prioritaire lié à la réussite des élèves, il urge

de renforcer les capacités des enseignants, de pacifier l'environnement scolaire et de veiller au respect du quantum horaire.

Action/résultat prioritaire 3: L'accès des élèves aux filières scientifiques est amélioré

126. Le **pourcentage d'élèves inscrits en série scientifiques** a connu une légère baisse entre 2013 et 2014, passant de 28,1% à 27,3%, même si **la part des filles** dans les effectifs inscrits dans les séries scientifiques a connu une évolution positive passant de 37,70% en 2013 à 39,80% en 2014, soit une légère hausse sur la période sous revue.
127. Au nombre des contraintes sous-jacentes à la réalisation de ce résultat prioritaire, il y a l'insuffisance de professeurs de mathématiques, de physique et chimie, la faible promotion des séries scientifiques qu'il faudra relever par la construction de blocs scientifiques par le recrutement de plus de professeurs dans les matières scientifiques.

Action/résultat prioritaire 4: l'offre de formation est suffisante et adaptée à la demande

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Ecart de réalisation p/r cible 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
Nombre d'apprenants des structures FPT / 100 000 hbts	333	373	367	+6	+40
Nombre de nouveaux apprenants enrôlés dans le dispositif de l'apprentissage rénové	2 682	13 826	10 000	+3 826	+11 144
Pourcentage de sortants du cycle fondamental inscrits à la FPT	-3,8%	5,15%	4,2%	+0,95%	+8,95%
Effectif de travailleurs bénéficiaires de la formation continue	16 502	18 141	18 761	-620	+1 639

Source : DPPE, Revue sectorielle Mai 2015

128. Le **nombre d'apprenants des structures FPT sur 100 000 habitants** a connu un écart positif (+40) passant de 333 en 2013 à 373 en 2014 pour une cible de 367. Quant au **nombre de nouveaux apprenants enrôlés dans le dispositif de l'apprentissage rénové**, il est passé de 2 682 en 2013 à 13 826 en 2014. Le **pourcentage de sortants du cycle fondamental inscrits à la FPT** est passé de 3,8% en 2013 à 5,15% en 2014 pour une cible de 4,2%. L'**effectif de travailleurs bénéficiaires de la formation continue** a connu une hausse de 10% passant de 16 502 en 2013 à 18 141 en 2014, même si la cible de 18 761 n'est pas atteinte.
129. Le **taux d'accès à la formation technique et professionnelle initiale des jeunes (15-24ans)** reste encore faible passant de 2% en 2013 à 5,4% en 2014 même si l'objectif cible de 4% a été atteint. Le faible accès à la FPT s'explique en grande partie par l'insuffisance du réseau des structures de formation, l'insuffisance de formateurs dans les filières techniques, les retards importants dans le rythme de livraison des projets de construction et de réhabilitation (Sur vingt et un (21) projets de construction et de réhabilitation en cours dont certains ont démarré depuis 2006, aucun n'a été

réceptionné), les disparités importantes dans la répartition des structures : Dakar, 47% du réseau des structures, Thiès (17%), Sédhiou (0,67%), Matam (1%), Kédougou (1%) et Kaffrine (1%).

130. Il s'agira à court terme de créer une structure de pilotage des constructions au sein du Ministère en charge de la FPT, d'assurer une formation qualifiante des jeunes, d'achever les projets de construction et de réhabilitation de structures de FPT entamés depuis 2006, de mutualiser les expériences (MEN et MFPA) en matière d'orientation scolaire.

Action/résultat prioritaire 4: L'efficacité interne du secteur de l'ETFP est renforcée

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Ecart de réalisation par rapport à la cible de 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
Taux de réussite au niveau IV (Bac technique et BT)	48,27%	43,02%	48,50%	-5,5%	-10,9%
Taux de réussite au (BTS) niveau III	48,26%	56,48%	54,88%	1,6%	8,22%
Taux de réussite aux examens du niveau V (CAP et BEP)	50,00%	51,29%	49,57%	1,34%	1.29%
Flux de nouveaux diplômés d'État	6 696	6 320	6 271	+49	-373

Sources : DPPE, Revue annuelle Mai 2015

131. Le taux de réussite au (BTS) niveau III passe de 48,26% en 2013 à 56,48% en 2014, soit une progression de 8,22%. La prévision de 2014 (54.88%) est dépassée de 1,6%. Le taux de réussite aux examens du niveau V (CAP et BEP) a atteint 50% en 2013 et 51,3% en 2014 soit une hausse de 1,3% sur la période. La cible (49,57%) est également dépassée. Quant au flux de nouveaux diplômés d'Etat, il a baissé passant de 6 696 à 6 320, mais reste au-dessus de la cible de 6 271. Par contre le taux de réussite au niveau IV (Bac technique et Brevet Technique) passe de 48,27% en 2013 à 43,02% en 2014, soit une baisse de 11%. Toutefois, les bacheliers issus de l'enseignement technique et de la formation professionnelle éprouvent d'énormes difficultés pour être orientés dans le supérieur à cause de l'insuffisance de structures d'accueil.

132. Les contraintes notées pour ce résultat prioritaire sont liées à l'insuffisance du financement pour la généralisation des APC à toutes les filières et séries, l'obsolescence et l'insuffisance des équipements des laboratoires et des ateliers, les difficultés d'insertion des apprenants et l'insuffisance de formateurs qualifiés dans les disciplines techniques. Des efforts importants doivent être accomplis en vue d'atteindre les cibles de 2015 en veillant au respect du quantum horaire, à la qualification des formateurs, à la mise à disposition de manuels aux apprenants et à la généralisation des évaluations selon l'APC.

133. Pour accroître les ressources destinées à l'enseignement technique et à la formation professionnelle, la réforme du dispositif de financement de la FPT s'est concrétisée par la mise

en place d'un nouveau fonds de financement à travers le décret n° 2014- 1264 du 07 octobre 2014. L'objectif visé consiste à rationaliser la mobilisation, l'allocation et l'utilisation des ressources. D'autres efforts restent à faire pour lever les contraintes telles que la faible part du budget alloué à la Formation professionnelle (5% du budget du secteur) et la dispersion de la tutelle des structures de formation professionnelle au niveau d'autres départements ministériels.

Action/résultat prioritaire 6: l'accès à l'enseignement supérieur est amélioré

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Ecart de réalisation p/r cible 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
Pourcentage de bacheliers orientés dans les universités publiques	79,02%	88,46%	86,00%	2,46%	9,44%
Part du privé dans les effectifs	26,62%	22,29%	39,25%	-16,96%	-4,33%
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	1 006	989	1 055	- 66,00	-1,7%

Sources : DPPE, Revue annuelle Mai 2015

134. L'amélioration de l'accès à l'Enseignement supérieur est un des principaux défis du PSE. Les autorités se sont engagées à élargir la carte universitaire de façon à prendre en charge le gap infrastructurel et les demandes d'orientation. Le **nombre d'étudiants pour 100 000 habitants** est passé de 1 006 en 2013 à 989 en 2014 soit une légère baisse de 1,7% en valeur relative. Le **pourcentage de nouveaux bacheliers orientés dans les universités publiques** est passé de 79,02% en 2013 à 88,46% en 2014, soit un écart positif de 9,44%, tandis que **la part du privé** a baissé de 4,3%. Des efforts restent à faire pour l'accélération de la construction des infrastructures pédagogiques et sociales, dans les universités de Bambey, Thiès, Ziguinchor, Dakar, Saint-Louis et Sine-Saloum.

Action/résultat prioritaire 7 : L'efficacité interne des universités est renforcée.

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Ecart de réalisation de 2014 par rapport à la cible	Ecart de taux entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
Taux de promotion au niveau 1 UCAD	30%	35%	45,00%	-10,0%	16,7%
Taux de promotion au niveau 1 UGB	77,40%	83%	83,00%	100,0%	7,2%
Taux de promotion au niveau 1 UADB	70%	75%	75,00%	100,0%	7,1%
Taux de promotion au niveau 1 UASZ	57%	41%	69,00%	-28,0%	-28,1%
Taux de promotion au niveau 1 UT	70%	85%	89,90%	-4,9%	21,4%
Taux de réussite en licence 1 /EPT	100%	100%	100%	100,0%	0,0%
Taux de réussite en licence 1 /ISEP THIES	100%	100%	100%	100,0%	0,0%

Source : DPPE revue Mai 2015

135. Le taux de réalisation de ce résultat prioritaire par rapport à la cible globale de 2014 est de 90,2%. Les **taux de promotion de niveau 1** (premier cycle) ont connu une progression dans les

universités de Saint-Louis, de Bambey et Thiès passant respectivement de 77 à 83%, 70 à 75%, 70 à 85% entre 2013 et 2014. Toutefois, pour l'université de Dakar, même s'il est noté une progression (30 à 35%) pour la période, la cible de 45% projetée n'a pas été atteinte. Par contre, pour l'université Assane SECK de Ziguinchor, **le taux de promotion du niveau 1** a connu une baisse de 16 points, passant de 57 à 41% entre 2013 et 2014.

136. Le faible taux de réussite enregistré à l'UCAD et à l'université de Ziguinchor pourrait s'expliquer par les grèves cycliques et le nombre trop élevé d'étudiants qui pose un problème d'encadrement ainsi que le manque d'infrastructures pédagogiques.

Action/résultat prioritaire 8: l'efficacité externe est renforcée.

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Ecart p/r cible de 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
% d'étudiants suivant des études scientifiques et des métiers	2,90%	3,50%	5,1%	1,6%	-1,6%
Flux sortant d'étudiants formés à un niveau intermédiaire (bac+2) liés aux besoins du marché	0,40%	0,50%	NR	NR	NR

Source : Revue sectorielle Mai 2015

137. Pour ce qui est du résultat prioritaire sur le renforcement de l'efficacité interne, le pourcentage d'étudiants dans les séries scientifiques ainsi que les flux de sortant de niveau intermédiaire évoluent, certes, positivement mais restent encore timides pour couvrir les besoins en termes de production et de productivité des entreprises et de l'économie en général.

Conclusion partielle

138. L'analyse du niveau de réalisation des résultats prioritaires a permis de constater les progrès réalisés dans le secteur de l'éducation. Toutefois, des efforts importants restent encore à faire pour améliorer l'accès et la performance du secteur. En termes de défis à relever à court terme, il s'agira de : (i) l'extension et l'élargissement de la carte scolaire et universitaire ; (ii) le développement de l'offre privée de formation professionnelle et supérieure ; (iii) l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour développer l'enseignement à distance ; (iv) la diversification et la professionnalisation des filières d'enseignement ; (v) le renforcement des formations de type cycle professionnel court avec le réseau d'instituts supérieurs d'enseignement professionnel (ISEP) ; (vi) le développement d'un système national d'assurance qualité (vii) le renforcement de la gouvernance du système et des institutions d'enseignement supérieur ; (viii) la poursuite de l'utilisation rationnelle du personnel à tous les niveaux ; (ix) la résorption des disparités régionales pour l'achèvement du cycle fondamental, (x) la définition d'une stratégie de maintenance des infrastructures scolaires et universitaires, (xi) le renforcement de l'implication des collectivités locales dans la gestion de l'éducation, (xii)

l'articulation entre les politiques de planification de la population et la gestion de l'éducation à longs termes, entre autres.

2.2.2 Santé et nutrition

139. Les objectifs poursuivis par le Programme National de Développement Sanitaire (PNDS) et le Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN) sont de réduire le fardeau de la morbidité et de la mortalité maternelles et infanto-juvéniles ; d'accroître les performances du secteur en matière de prévention et de lutte contre la maladie ; de renforcer durablement le système de santé et d'améliorer la gouvernance et d'augmenter la couverture des services de nutrition au niveau communautaire.

Action/résultat prioritaire 1: Amélioration de la santé de la mère, de l'enfant et du nouveau-né.

140. L'EDS continue de 2011 établit le taux de mortalité maternelle à 392 pour 100 000 naissances vivantes, ce qui demeure encore élevé par rapport à la cible OMD de 2015 (127 pour 100 000).

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Ecart p/r cible 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié	65%	59%	78%	-19,0%	-6%
Taux de prévalence contraceptive	16%	20%	16%	+4,0%	4%
Taux d'achèvement (couverture adéquat) en CPN	50%	48%	55%	-7,0%	-2%

Source : EDS Continue 2014

141. L'analyse des résultats montre une augmentation du niveau d'utilisation des services de planification familiale. De 16% en 2013, le taux de prévalence contraceptive passe à 20% en 2014 soit un bond de quatre (4) points de pourcentage. Il est à noter la faiblesse persistante dans la surveillance de la grossesse et l'assistance à l'accouchement par du personnel qualifié. En effet, le *taux d'achèvement (couverture adéquate) en CPN* a connu une baisse de 50% en 2013 à 48% en 2014 pour une cible de 55%, soit un gap de 7% par rapport à la cible. Pour ce qui est des soins à *l'accouchement assisté par du personnel qualifié*, la proportion a également connu une baisse passant de 65% en 2013 à 59% en 2014, pour une cible de 78% en 2014, soit un gap de 19 points par rapport à la cible.

Indicateurs	Réalizations	Cible 2014	Ecart p/r cible	Ecart entre 2013
-------------	--------------	------------	-----------------	------------------

	2013	2014		2014	et 2014 (réalisations)
Taux de mortalité juvénile	23‰	22‰	22‰	0%	-1%
Taux de mortalité infanto-juvénile	65‰	54‰	44‰	10‰	-11‰
Prévalence de l'insuffisance pondérale	16%	13%	10%	3%	-3%
Proportion d'enfants malnutris aigus sévères guéris	81%	75%	81%	-6%	-6%
Nombre d'enfants 0-5 ans bénéficiant de services de nutrition au niveau communautaire	1 559 575	1 618 452	2 620 694	61,92%	-58 877
Proportion d'enfants âgés de 0-11 mois complètement vaccinés	70%	74%	65%	9%	4%

Source : ANSD, EDS continue 2014

142. Le tableau ci-dessus indique une baisse des taux de *mortalité juvénile et infanto-juvénile* entre 2013 et 2014, passant respectivement de 23‰ à 22‰ et 65‰ à 54‰. Cette baisse peut s'expliquer par les progrès réalisés dans la lutte contre la malnutrition des enfants pour laquelle l'*insuffisance pondérale* a connu une amélioration de 3% (16% en 2013 contre 13% en 2014), ainsi que par l'augmentation de la *proportion d'enfants complètement vaccinés* qui a évolué de 4 points par rapport à 2013 et a dépassé la cible de 2014 de 9 points. Elle est passée de 70% à 74% entre les deux années. Concernant la lutte contre la malnutrition, l'enjeu est d'augmenter la couverture des interventions réussies par le programme de renforcement de la nutrition (PRN), afin de réduire à grande échelle la malnutrition au Sénégal. Ainsi, en 2014, le **nombre d'enfants de 0 à 5 ans bénéficiant d'une surveillance de l'état nutritionnel au niveau communautaire** a atteint 1 618 452 enfants contre 1 559 575 en 2013, alors que la cible était de 2 620 694, soit un taux de réalisation de 62%. Cela s'explique essentiellement par le fait que le PRN ne couvre pas encore toutes les collectivités locales, seules 65% des collectivités locales sont couvertes par les interventions de nutrition communautaire.

143. Cependant, il faut signaler que des insuffisances ont été notées dans la prise en charge des enfants souffrant de malnutrition aigüe sévère. Cette situation est due au taux élevé d'abandon (20,3% en 2014). Cela résulte de l'insuffisance du suivi communautaire des enfants et le manque de synergie d'action des intervenants.

144. Pour améliorer la situation nutritionnelle, l'enjeu est d'augmenter la couverture et de renforcer la nutrition dans les zones rurales, au regard du niveau élevé de la prévalence de la malnutrition. Il faudra également adopter et mettre en œuvre la Politique Nationale de Développement de la Nutrition en cours d'actualisation sur laquelle s'adosent les plans sectoriels de la nutrition des ministères techniques mais aussi augmenter la couverture des collectivités locales (90%) par des interventions de nutrition communautaire tout en renforçant le paquet de services de nutrition.

145. Pour accélérer l'atteinte des résultats pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, il faudra assurer la disponibilité d'une offre de services de qualité à tous les niveaux de la pyramide et veiller au respect du continuum de soins, passer à l'échelle toutes les interventions à haut impact, procéder à l'audit systématique des décès maternels, développer une stratégie

intégrée de communication et veiller à la disponibilité des vaccins, au renforcement de la chaîne de froid adéquate et de la logistique roulante.

Action/résultat prioritaire 2: la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles sont réduites.

146. Il s'agit pour ce résultat prioritaire d'assurer la surveillance et la riposte face aux épidémies et de lutter efficacement contre le paludisme, la tuberculose, le sida et les maladies tropicales négligées.

Indicateurs	Réalizations		Cible 2014	Ecart/Taux de réalisation de 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
Taux de létalité hospitalière (palustre)	3,90%	3,96%	1,40%	-2,56%	0,06%
Taux de morbidité proportionnelle du paludisme	5,40%	3,39%	1,50%	-1,89%	-2,01%
Nombre de MILDA distribuées au cours de l'année	3 845 948	3 785 595	2 770 582	136,6%	-1,6%
Incidence du paludisme	2,70%	1,90%	2,40%	0,50%	-0,80%
Taux de guérison de la Tuberculose	84%	84%	85%	-1,0%	0,0%
Taux létalité Tuberculose	6%	5%	3%	-2,0%	-1,0%

Source : UCSPE RAC 2015

147. Les efforts faits dans le cadre de la lutte contre le paludisme, ont permis d'enregistrer une baisse du **taux de morbidité proportionnelle du paludisme** qui passe de 5,4% en 2013 à 3,39% en 2014 pour une cible de 1,5% en 2014, et **la morbidité proportionnelle palustre chez la femme enceinte** a également connu une baisse passant de 2,7% à 1,62% entre 2013 et 2014. Pour l'année 2014, 3 785 595 MILDA ont été distribués pour une cible de 2 770 582, soit un dépassement de plus d'un million de moustiquaires.

148. Pour ce qui est de la **lutte contre la tuberculose**, le pays a acquis une grande capacité dans la détection des cas. Le taux enregistré en 2013 qui était de 68%, s'est amélioré en 2014 pour atteindre 72%. L'amélioration du taux de guérison s'explique par une meilleure capacité de prise en charge des cas au niveau des structures périphériques, ce qui a entraîné la baisse de la létalité qui passe de 6% en 2013 à 5% en 2014, pour un le niveau souhaité de 3%.

149. Pour consolider les résultats, les activités de 2015 devront permettre de renforcer encore la disponibilité des MILDA, notamment pour les femmes enceintes, sur toute l'étendue du territoire national, l'aspersion intra-domiciliaire et la lutte anti-larvaire dans les zones ciblées, le renforcement de la communication en vue d'une meilleure connaissance de la tuberculose et des interventions et la réduction des malades perdus de vue qui contribuent à la dissémination des germes multi-résistants.

150. Le Sénégal fait partie des pays en Afrique au sud du Sahara qui ont les taux ^{prévalence} ~~d'incidence~~ du Sida les plus faibles. En effet, **l'incidence du VIH/SIDA** reste toujours à 0,7% en 2014. De plus, dans le cadre de la prise en charge, le nombre de personnes vivant avec le VIH sous Anti Rétroviraux

(ARV) a augmenté entre 2013 et 2014 passant de 13 716 à 18 429 mais la cible n'a pas été atteinte (34 963). Le nombre de personnes âgées de 15 à 49 ans dépistées a progressé entre 2013 et 2014, passant de 750 233 à 831 603 pour une cible de 1 021 256.

Indicateurs	Réalizations		Cible 2014	Ecart/Taux de réalisation de 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
Taux de prévalence du VIH/SIDA	0,70%	0,70%	<1%	-	0
Nombre de PVVIH mises sous ARV	13 716	18 429	34 963	52,7%	22%
Nombre de personnes âgées de 15 à 49 ans ayant bénéficié du dépistage du VIH au cours de l'année	750 233	831 603	1 021 256	81,4%	7%

Source : UCSPE RAC 2015

151. S'agissant des contraintes liées à ce résultat, on peut noter l'indisponibilité des ARV au niveau de certaines structures sanitaires et dans certains points de prestation de services, la dépendance de l'extérieur pour le financement des médicaments de seconde génération, la faible implication des collectivités locales dans la lutte contre le sida.

Action/résultat prioritaire 3: la morbidité et la mortalité liées aux maladies non transmissibles sont réduites.

152. Dans le cadre de la lutte contre les maladies à soins coûteux, les principales actions demeurent la mise en place d'unités de dialyse rénale ainsi que d'unités de prise en charge diabétique fonctionnelles dans tous les hôpitaux régionaux. En 2014, le Sénégal compte 9 unités de dialyse rénale, 6 laboratoires d'anapath et 4 sites de traitement des lésions précancéreuses fonctionnels. Concernant la gestion des urgences, une bonne performance a été notée grâce à une meilleure gestion de la régulation des cas évacués des régions par les ambulances de district et la régulation des interventions des sapeurs-pompiers.

153. Les plus grands défis de lutte contre les maladies non transmissibles demeurent le renforcement des moyens de communication entre les structures sanitaires, et des compétences du personnel de santé sur la prise en charge des urgences. D'autres défis importants concernent l'ouverture de nouveaux centres d'hémodialyse et la réalisation de la transplantation rénale qui vont contribuer à satisfaire une bonne partie de la demande de dialyse.

Action/résultat prioritaire 4: le système sanitaire est renforcé

154. Le renforcement du système de santé prend en charge la couverture sanitaire et le financement de la demande. La couverture en postes de santé reste faible. En effet, on enregistre un poste de santé pour 10 495 habitants, contre un poste de santé pour 10 851 habitants en 2013, un gain de 3,3% mais un gap de 24% par rapport à la cible d'un poste de santé pour 8 000 habitants. Par ailleurs, 12 hôpitaux (Saint Louis, Pikine, Hoggy, Fann, Thiès, Kolda, Touba, Kaolack, Albert Royer, Diourbel, Ziguinchor et Louga) ont été équipés en générateurs d'oxygène. Les acquisitions de moyens d'évacuation (48

ambulances), de tables de radiologie (7), d'équipements des SAU des hôpitaux de Thiès, Pikine et Hoggy, d'une pompe de circulation extra corporelle pour la chirurgie cardiaque de Fann, d'appareils de mammographies (3) et d'échographie (16), d'équipements des laboratoires destinés aux hôpitaux et centres de santé ont été réalisées.

155. En 2014, des progrès ont été notés au niveau du système d'approvisionnement en médicaments et produits traceurs. Sur 150 médicaments et produits traceurs, seuls 19 ont connu une rupture. Par contre, la durée moyenne de rupture (15 jours) a été plus importante que celle attendue (-10 jours) ; néanmoins des progrès ont été réalisés car elle était de 29 jours en 2013.
156. Dans le domaine du développement des ressources humaines en santé, les efforts combinés de l'Etat et des partenaires techniques et financiers ont permis d'atteindre des résultats encourageants. En effet, le recrutement massif de 1 000 agents de santé en 2014 va permettre de renforcer les structures périphériques en personnel qualifié.
157. Chez les infirmiers et sages-femmes d'Etat, la tendance est plus favorable qu'en 2013. En 2014, ils sont 41% à Dakar et 11,6% à Thiès, soit 52,6% de ce personnel pour ces deux régions contre 47,4% pour les douze autres régions du Sénégal. Les régions de Fatick, Kaffrine, Kédougou et Sédhiou en comptent seulement 9,4%. La répartition du personnel qui laissait apparaître des disparités importantes entre les régions a connu une légère amélioration en 2014 grâce à l'intervention des partenaires techniques et financiers qui a permis de baisser sensiblement le déficit en infirmiers et sages-femmes d'Etat dans les régions de Sédhiou, Kolda et Matam.

Conclusion partielle

158. La mise en œuvre du PNDS a permis de réduire l'incidence des grandes endémies (paludisme, sida, tuberculose), dont la trajectoire pour atteindre les cibles est sur la bonne voie, sous réserve de maintenir les performances et de combattre les nouvelles épidémies, comme la fièvre à virus Ebola. Toutefois, pour renforcer le dispositif sanitaire, il faudra lever les contraintes liées à l'insuffisance du personnel ; à la construction et la réhabilitation des structures, au relèvement du plateau technique et faire de Dakar le centre de soins de référence sous-régional (Dakar Médical City).

2.2.3 Protection sociale

159. La politique de protection sociale vise l'amélioration significative des conditions de vie des groupes vulnérables. Elle est rendue opérationnelle à travers le programme national de bourses de sécurité familiale, la couverture maladie universelle, entre autres.

Action/Résultat prioritaire 1 : Les conditions socioéconomiques des groupes améliorées.

Indicateurs	Réalizations		Cible 2014	Ecart/réalis
	2013	2014		
Nombre de ménages inscrits dans le registre national unique (RNU)	63 900	131 800	150 000	88%
Nombre de bénéficiaires de bourses de sécurité familiale payés	43 900	98 881	100 000	98,9%
Nombre d'élèves ayant bénéficié des cantines scolaires	569 750	556 875	1 397 915	39,8%

Source : Cadre de mesure des performances du BOM

160. L'objectif d'améliorer les conditions socioéconomiques des ménages et des groupes vulnérables a été réalisé à hauteur de 83,9%⁶. En 2014, il a été inscrit 131 800 ménages dans le registre unifié pour un objectif de 150 000, soit un taux de réalisation de près de 88%. Ce résultat s'explique par les lenteurs administratives et le retard dans la collecte des données.

161. Le programme national de bourses de sécurité familiale (PNBS) a couvert près de 98,9% de l'objectif fixé en 2014 en tenant compte du ciblage communautaire et catégoriel des ménages pauvres. S'agissant de l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants scolarisés, le nombre de bénéficiaires des cantines passe de 569 750 à 556 875 entre 2013 et 2014, pour une cible de 1 397 915, soit un taux de réalisation de 40%. Cette contreperformance est liée à l'insuffisance des ressources allouées et à la faible implication des collectivités locales dans la gestion du programme.

162. Dans le domaine de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, d'importantes initiatives ont été mises en œuvre. Le programme d'alphabétisation et d'apprentissage de métiers pour la lutte contre la pauvreté (PALAM), avec le concours des institutions de microfinance a permis le financement de près de 900 micro-projets pour un montant d'environ 700 millions de francs CFA pour les femmes et les jeunes. Le PALAM a particulièrement ciblé les femmes en activités productives et 9 996 femmes sur une cible de 10 000 ont suivi une formation technique, combinée à l'alphabétisation fonctionnelle basée sur des activités génératrices de revenus. En outre, le Programme de renforcement des dynamiques de développement économique et social, qui intervient dans les régions nord a permis la mise en place de plateformes techniques opérationnelles et le lancement de processus de ciblage communautaire et catégoriel des ménages pauvres en vue de bénéficier des bourses économiques.

163. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Intégré de Développement Economique et Social, 355 projets destinés aux jeunes et aux femmes ont été financés en 2014 pour un montant de 309 millions de francs CFA ; une boutique de droits pour l'appui aux femmes à des services juridiques gratuits a été mise en place et 134 acteurs communautaires ont bénéficié d'un renforcement de capacités.

⁶ Donnée du cadre de mesure des performances du BOM

Action/Résultat prioritaire 2: La protection sociale au secteur informel et aux groupes vulnérables est étendue

164. La politique de développement des mutuelles de santé a permis de porter le taux de couverture maladie de 6,8% en 2013 à 12,4% en 2014. Ce résultat sera amélioré avec l'enrôlement progressif de bénéficiaires de la bourse dans la CMU. Le nombre de mutuelles mises en place a progressé de 38,2% entre 2013 et 2014 passant de 267 à 365 mutuelles à travers le pays suivant le processus de décentralisation de l'assurance maladie (DECAM) selon l'approche « **une collectivité locale une mutuelle de santé au moins** ». Ainsi, il est prévu avant 2018, la mise en place de 816 mutuelles de santé communautaires qui couvriront 45 % de la population.
165. Par ailleurs, depuis le lancement du programme de gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans, 1 470 506 enfants (1 000 228 consultations et 470 278 vaccinations) ont bénéficié de la gratuité pour un montant remboursé de 2 634 000 000 F CFA. Le nombre de femmes enceintes prises en charge par la gratuité de la césarienne est passé de 6 705 en 2013 pour un montant remboursé de 368 775 000 F CFA à 12 066 femmes en 2014 pour un montant remboursé de 1 025 610 000 F CFA soit une progression relative de 80% .
166. Concernant le Plan sésame, un plan de relance a été élaboré avec une ligne budgétaire doublée équivalente à 1,7 milliards FCFA. Cette relance a permis de couvrir 215 000 personnes âgées de 60 ans et plus et de rembourser une partie de la dette. Ainsi, 850 millions F CFA ont déjà été remboursés aux établissements publics de santé (EPS) en 2013 et un total de 1 037 989 552 FCFA remboursé à tous les prestataires concernés en 2014. Il est prévu de solder toute la dette d'ici fin 2015.
167. S'agissant de la prise en charge des personnes handicapées, 1 063 personnes ont eu accès à l'appareillage en 2014. Par ailleurs, la carte d'égalité de chance lancée en 2014 devra permettre l'atteinte de 60 000 bénéficiaires à l'horizon 2017. De même, le processus de mise en place d'un régime simplifié de protection sociale en faveur des petits contribuables a été lancé en 2014.

Action/Résultat prioritaire 3: la sécurité sociale des travailleurs et des retraités est renforcée

168. Dans le cadre du **renforcement de la sécurité sociale des travailleurs et des retraités**, les principaux résultats concernent en 2014, l'actualisation du cadre juridique des Instituts de Prévoyance Maladies et l'adoption de trois textes y afférents, la mise en place des institutions techniques et financières de l'assurance maladie (ICAMO, fonds de garantie) et la ratification de la Convention internationale N°183 du BIT sur la protection de la maternité.

Conclusion partielle

169. La stratégie de protection sociale enregistre un regain de dynamisme à travers les nouveaux programmes en cours de mise en œuvre, même si par ailleurs des solutions doivent être apportées aux problèmes de financements, de ciblage, de coordination, de pilotage institutionnel

et de suivi évaluation. Le processus d'actualisation de la stratégie nationale de protection sociale devra servir de prétexte pour adresser les questions relatives au financement et à la cohérence des interventions. En termes de perspectives, il faudra veiller à une complémentarité entre le PALAM et le nouveau Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) qui vise à contribuer à l'amélioration de l'accès des populations rurales aux services sociaux de base à travers la mise en place d'infrastructures socio-économiques et qui recoupe parfaitement les objectifs du projet PALAM intitulé « village émergent ».

2.2.4 Environnement et Développement Durable

170. La politique environnementale met l'accent sur l'intégration des principes du développement durable et la lutte contre la déperdition des ressources naturelles, les pollutions et nuisances et les effets néfastes des changements climatiques.

Action/Résultat prioritaire 1: La lutte contre la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles est intensifiée

Indicateurs	Réalizations		Cible 2014	Ecart/Taux de réalisation de 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
Superficies nouvellement reboisées (reforestation)	22 196	19 801	21 700	91,20%	-10,80%
Niveau de régénération naturelle assistée	3 780	3 768	4 000	94,20%	-0,30%
Superficies mises en défens	29 378	53 267	17 280	308%	23 889
Ratio reboisement /déboisement	1,16	1,15	ratio de 2014 ≥ ratio2013	ND	-0,90%
Nombre de Km de pare-feu ouverts	3 021	1 497	3 500	42,80%	-50,40%
Évolution des superficies de terres sous aménagement durable (ha)	ND	1 412 520	ND	ND	ND
Quantités de biomasse ravagées par les feux de brousse (tonnes)	2 744 429	3 261 267	<q de 2013	50%	16%
Superficie de terres dégradées restaurées	30 300	31 712,5	1 256	100%	4,70%

Source : Revue annuelle de performance 2015/ MEDD

171. Pour ce qui est du ratio reboisement/déboisement, le résultat n'a pas évolué entre 2013 et 2014, passant de 1,16 à 1,15. Les indicateurs liés à la reforestation et la régénération du couvert végétal, le reboisement et à la mise en défens ont timidement évolué. Pour ce qui concerne le reboisement, pour un objectif de 21 700 ha en 2014, le niveau de réalisation est de 91% (19 801,42 ha contre 22 196 ha en 2013). La *Régénération Naturelle Assistée (RNA)* passe de 3 780 ha en 2013 à 3 765 ha sur une prévision de 4 000 ha soit un niveau de réalisation de 94,12%. Pour la mise en défens, 53 267 ha ont été réalisés en 2014 contre 29 378 ha en 2013.

172. La *quantité de biomasse végétale ravagée annuellement par les feux de brousse* passe de 2 744 429 tonnes en 2013 à 3 261 267 tonnes en 2014 malgré une baisse des superficies brûlées qui passent de 490 796 ha à 444 039 ha pour la même période. La prévision relative à la baisse de la biomasse brûlée n'est donc pas atteinte. En matière d'ouverture et d'entretien de pare-feu, les réalisations sont de 1 497 km en 2014 contre 3 021 km en 2013, soit un taux de réalisation de 42,8%. Par ailleurs des actions de restauration de terres dégradées autour des vallées pour réduire l'ensablement et le suivi des plans de gestion environnementale et sociale ont favorisé la récupération 31 712,5 ha de terres des zones agricoles en 2014, contre 30 300 ha en 2013.

Action/Résultat prioritaire 2 : les effets des changements climatiques sont atténués

173. Concernant la protection côtière, pour un objectif annuel de 500 mètres, seulement 90 m de *traits de côte* ont été réalisés en 2014, soit moins de 10% de la cible. Cette contreperformance s'explique par le coût onéreux des options techniques et la rareté de l'expertise dans ce domaine. La promotion d'activités sobres en carbone a permis à quarante (40) villages centres sur 70 prévus, d'accéder à l'énergie propre en 2014 et trois projets ont été approuvés.

174. Concernant le suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), en 2014, 68% (sur une prévision de 70%) des PGES des 237 projets ayant fait l'objet d'Etudes d'Impact Environnemental ont été suivis, soit un taux de réalisation de 98% (68/70) contre 39% en 2013.

Action/Résultat prioritaire 3 : les capacités institutionnelles et techniques des acteurs sont renforcées

175. Concernant l'amélioration du cadre législatif et réglementaire de la GRNE, les codes forestier et de l'environnement, la loi sur le littoral, la loi sur les sacs plastiques et le code de l'aquaculture sont élaborés.

Action/Résultat prioritaire 4 : l'économie verte est promue

176. Pour la promotion de l'économie verte, 1 344 emplois verts ont été créés dans les domaines de la foresterie, de la gestion des déchets, de l'aquaculture et de l'apiculture avec des niveaux de revenus annuels de près de 500 000 Francs CFA.

177. Des avancées significatives ont été réalisées en matière de conservation de la biodiversité, de reconstitution, de reforestation, de conservation et de protection des ressources forestières. Toutefois, la situation reste encore caractérisée par une dégradation avancée des ressources naturelles, leur faible valorisation et le souci de préserver les bases productives.

2.2.5 Eau Potable et Assainissement

178. Le Sénégal a mis en place un cadre programmatique national pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans le secteur de l'eau et de l'Assainissement qui arrive à échéance en 2015. A cet effet, il convient de souligner que le Sénégal a atteint les Objectifs du

Millénaire pour le Développement pour le sous-secteur de l'eau potable. Bien que la cible fixée pour 2015 a été atteinte en milieu urbain depuis deux (02) ans, elle a été dépassée depuis 2013 pour le milieu rural, confirmant ainsi toutes les prévisions initiales d'une possibilité de croiser la courbe des OMD avant l'échéance de 2015 au regard des importantes opérations déployées depuis 2005 avec l'appui des partenaires au développement et une mobilisation exceptionnelle de la société civile afin d'améliorer les conditions de vie des populations surtout celles vivant en milieu rural.

Action/Résultat prioritaire 1 : l'accès à des populations à l'eau potable est amélioré

Indicateurs	Réalizations		Cible 2014	Ecart/Taux de réalisation en 2014 (R/C)	Ecart p/r 2013
	2013	2014			
Taux d'accès global à l'eau potable	90%	90%	90%	0%	0,0%
Taux d'accès à l'eau potable (urbain)	98%	99%	99%	0%	1,0%
Taux d'accès à l'eau potable (rural)	84,10%	85%	85%	0%	0,9%

Source : Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement

179. Le **taux d'accès à l'eau potable en milieu rural** est estimé à 85% en 2014 contre 84,10% en 2013, soit une légère progression de l'ordre d'un point de pourcentage. La cible a été atteinte pour l'année 2014 (85%).
180. S'agissant de l'Hydraulique urbaine, le taux d'accès global se situe à 99% pour l'ensemble du périmètre affermé en 2014 contre 98% en 2013 pour une cible de 99%. Le **taux global d'accès par adduction d'eau potable⁷ (personnes desservies par le biais des bornes fontaines et branchements particuliers** à partir de forages ou de stations de traitement d'eau) s'établit à 80,8% contre 69,85% en 2013, soit une hausse de 11 points de pourcentage.
181. La situation au niveau national se présente de manière satisfaisante ; en effet, 85% des régions affichent des taux d'accès dépassant la cible de 82% fixée pour les OMD et neuf (09) sur les treize (13), soit 69% présentent un taux d'accès global supérieur à la moyenne nationale.
182. Toutefois, les disparités entre les régions en matière de qualité de l'eau sont une donnée constante qui résulte des différences de niveau d'investissement et de la forte teneur en fluor dans certaines parties du pays et qui peut aussi être aggravée par d'autres réalités qui peuvent être d'ordre hydrogéologique (zone de socle) voire sociologique (préférence pour les puits non protégés dans la zone de Casamance) poussant les populations vers un mode d'approvisionnement spécifique.

⁷ Selon résultats de l'Enquête Démographique et de Santé –Continue de 2014

Action/Résultat prioritaire 2 : l'accès à l'assainissement en milieu rural et urbain est amélioré.

183. L'accès à des installations sanitaires adéquates et la promotion de pratiques hygiéniques constituent des objectifs importants pour la réalisation des OMD. Selon les résultats de l'EDS continue, 44% des ménages ont accès à des toilettes améliorées en 2014, contre 39% en 2013 soit une évolution de 5 points de pourcentage.
184. L'utilisation des toilettes améliorées en milieu urbain passe de 44% à 55% entre 2013 et 2014 soit une hausse de 11 points de pourcentage ; ce même rythme d'évolution est constaté pour le milieu rural où le taux d'utilisation est passé de 30% à 41% sur la même période.
185. Les principales contraintes du sous-secteur de l'eau et assainissement concernent la forte teneur en fluor et en chlorure dans le bassin arachidier ; le déficit de maintenance des forages ; la faible capacité de desserte de l'AEP de Dakar ; l'insuffisance de financement de l'assainissement en milieu rural et urbain ; et la vétusté du réseau d'assainissement.

2.2.6 Habitat et Cadre de vie

186. La politique en matière d'urbanisme et d'habitat repose essentiellement sur la gestion de l'espace des villes et autres agglomérations, la production de logements et de parcelles viabilisées, la promotion de l'habitat social, l'aménagement des espaces ouverts et la surveillance de l'occupation du sol et des constructions.
187. Au total, **7 016 unités d'habitations ont été construites en 2014, loin de la cible de 15 000 unités.** En effet, dans le cadre de la réalisation des programmes de construction de logements sociaux et de viabilisation de parcelles, des efforts considérables ont été consentis en 2014, marqué par l'achèvement des 3 000 logements du Plan Jaxaay, la Construction de 1 843 logements sociaux à Tivaouane Peulh et Niaga et la viabilisation de sites de réinstallations de 54 ha de terrains pour les sinistrés. Dans le cadre de la promotion des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), 3 195 parcelles ont été produites en 2014 à Thiès sur 3 000 parcelles initialement prévues. Par ailleurs, le taux de couverture en document de planification urbaine n'a pas beaucoup évolué en 2014, faute de crédits. Les Plans Directeurs d'Urbanisme (PDU) de Gandiaye, Malem-Hodar, Diaobé-Kabendou, Kidira, Guéoul, Louga et Darou Mousty) ont été accompagnés et les études diagnostiques réalisées.
188. Les contraintes du sous-secteur sont liées à la non exhaustivité des réalisations en matière de logements et de terrains viabilisés ; l'insuffisance des crédits alloués par rapport aux missions assignées ; la non affectation du foncier aux promoteurs publics et aux coopératives d'habitat ; l'insuffisance de la coordination et de l'harmonisation des interventions des acteurs impliqués dans la gestion du développement urbain ; la non maîtrise de l'affectation et de l'occupation du

sol ; l'absence d'un système de gestion des statistiques en matière de construction ; et les coûts élevés des logements et des terrains pour la plupart des ménages.

100. Pour résorber le déficit en logements et lever les contraintes, le Gouvernement a lancé de vastes programmes de développement de l'habitat social avec la création de nouveaux pôles urbains, notamment dans le triangle Dakar-Thiès-Mbour. En 2014, plusieurs chantiers d'habitat social ont été lancés par le Gouvernement.

2.3 Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité

190. En matière de gouvernance stratégique, économique et financière, les enjeux majeurs qui sous-tendent les orientations stratégiques retenues dans le cadre du PSE visent particulièrement l'instauration d'une gestion publique fondée sur l'autonomie, la performance, l'imputabilité et la transparence. Le Sénégal a progressé selon l'indice de gouvernance Mo-Ibrahim de la gouvernance d'un score de 62,23 à 62,41 sur 100 faisant passer notre pays de la 10^{ème} place à la 9^{ème} place sur 52 pays grâce, notamment, à la bonne évolution de « l'Etat de droit ». En Afrique francophone, il occupe la première place devant la Côte-d'Ivoire, le Gabon, le Bénin et la troisième position en Afrique de l'Ouest après le Cap-Vert et le Ghana.

2.3.1 Secteur Privé : Amélioration de l'environnement des affaires et de la compétitivité

191. Le Sénégal fait partie des dix meilleurs réformateurs au monde selon le classement *Doing Business* 2015 avec 34 réformes totalement achevées en 2014 sur 56 mesures du Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC-2013-2015), conduisant à une hausse de 10% des *investissements directs étrangers* en 2014.

192. Au titre de la **délivrance des actes administratifs liés à l'investissement et au commerce**, le *Capital Minimum* a enregistré une baisse, passant de 1 000 000 F CFA en 2013 à 100 000 F CFA conforme à la cible de 2014. La procédure de raccordement à l'eau, au téléphone, à l'assainissement a été fusionnée et le **nombre de paiements de taxes** a légèrement baissé, passant de 59 en 2013 à 58 en 2014. Par contre, le délai de déclaration et de paiement s'est établi seulement à 622 heures, en deçà de l'objectif (343 heures) mais mieux que la situation de 2013 (643 heures). Cette contreperformance découlerait de la faible utilisation de « e-taxe » et la non extension de la mesure aux PME.

193. Relativement à l'**harmonisation du cadre juridique et fiscal incitatif** pour densifier le tissu productif national et local, beaucoup d'efforts ont été consentis en 2014. La **durée des procès et d'exécution des décisions de justice** est passée de 780 en 2013 à 740 jours sur un objectif de 655 jours. Le **décret sur la médiation et la conciliation** a été adopté et le **droit des actionnaires minoritaires dans la Gouvernance d'entreprise/réforme OHADA** a été renforcé. Bien qu'aucun contrat PPP n'ait été signé⁸⁸, l'adoption de la loi CET sur les contrats de partenariat public-privé (PPP) a été une grande réalisation en 2014. En outre, il convient également de relever l'adoption de projets de textes intégrant l'apprentissage et le stage dans le *Code du travail*, du *Code des douanes* et de la Loi sur les Bureaux d'information sur le Crédit (réforme BCEAO/UEMOA).

⁸⁸ L'objectif était de signer un contrat PPP en 2014.

194. S'agissant de la **finalisation de la réforme foncière et la levée des contraintes d'accès au foncier aménagé**, seuls 60% de réformes du sous-bail (démarche foncière du projet PDIDAS) ont été réalisés ; près de 200 permis d'occuper et d'habiter ont été instruits et traités pour être transformés en titre foncier (Loi 2011) dans la région de Dakar sur une projection attendue à 300.
195. Toutefois, l'ensemble des réformes restantes du PREAC devrait être mené avant fin 2015. Il s'agit notamment de la prise des textes d'application de la loi CET, l'adoption des recommandations de la CNRF, la rapidité dans la délivrance des actes administratifs liés à l'investissement et au commerce, l'insuffisance des ressources financières dédiées à la mise en place des réformes, l'accompagnement des administrations sur la mise en place des plateformes électroniques pour mieux gérer les changements induits. Pour ce faire, il serait nécessaire de veiller à l'adoption et au déploiement des modules de télépaiement pour les plateformes électroniques de création d'entreprises, de permis de construire, d'inscription des suretés et extension aux régions ; la mise en place d'un numéro unique d'identification des sociétés pourrait faciliter la mise en synergie des administrations.
196. Enfin, les réformes urgentes en matière de *Doing Business* concernent entre autres la suppression de l'exigence du Capital minimum dès le deuxième trimestre 2015 et la création effective d'entreprise en ligne *via* « orbus » ; le renforcement de la plateforme électronique « teledac.gouv.sn » ; la réduction des délais et des procédures de paiement de taxe pour les entreprises à travers la plateforme « e-taxe ».

2.3.2 Promotion de l'Etat de droit, des droits humains et de la Justice

Action/résultat : Renforcement de la lutte contre la corruption et la non-transparence

197. Dans le cadre de la lutte contre la corruption et la non-transparence, d'importants efforts ont été consentis, notamment l'audit de la gestion de personnes ayant exercé de hautes responsabilités au sein de l'Etat ; le renforcement de capacités des organes de contrôle comme l'Office national de lutte contre la corruption (OFNAC), l'Inspection générale d'Etat (IGE) et la Cellule nationale de traitement de l'information financière (CENTIF) et la réactivation de la Cour de répression de l'enrichissement illicite (CREI). Ce qui a permis au Sénégal d'améliorer son classement selon Transparency International. En effet *l'Indice de perception de la corruption* est passé de 41 en 2013 à 43 en 2014, ainsi son rang est passé respectivement de la 77^{ème} à la 69^{ème} position sur 175 pays.

198. La mise en place d'un cadre propice à la transparence dans la gestion publique est l'objectif principal visé dans la prévention de tout risque d'enrichissement illicite. A ce titre, outre la mise en place de dispositifs de lutte contre la corruption et la non-transparence, la loi relative à la déclaration de patrimoine (loi n°2014-17) a été adoptée et promulguée en 2014. La transparence

dans la gestion des finances publiques a été renforcée par : (i) l'adoption d'un code de transparence dans la gestion des finances publiques et de ses textes subséquents (loi sur la déclaration de patrimoine, décret fixant la liste des personnes assujetties à la déclaration de patrimoine) ; (ii) une opérationnalisation de l'Office national de lutte contre la fraude et la corruption (OFNAC) ; (iii) la désignation de l'OFNAC comme structure chargée de recevoir et se prononcer sur les déclarations de patrimoine des personnes assujetties ; (iv) l'amélioration de la notation du Sénégal sur la transparence budgétaire par IBP et Mo-Ibrahim pour ses efforts fournis en matière de transparence budgétaire (publication à bonne date des documents budgétaires) ; (v) le renforcement de la publication des documents budgétaires en vue de faciliter l'accès du public à l'information budgétaire et financière ; (vi) le développement de site web dédié au budget (<http://www.dgf.finances.gouv.sn/>).

Action /Résultat : Amélioration de l'accès, la qualité et l'efficacité de la justice

199. En ce qui concerne la justice, le Gouvernement maintient sa volonté de protéger les droits humains et les libertés fondamentales et de renforcer l'État de droit à travers la mise en place d'institutions fortes et d'un appareil judiciaire efficace. L'objectif poursuivi, en l'occurrence, à travers le PSE, est d'améliorer l'accès, la qualité et l'efficacité de la justice en passant notamment, par la réduction de la durée des détentions préventives, l'amélioration des conditions de prise en charge des mineurs, le renforcement des sanctions pour atteinte aux droits des femmes, des enfants et des minorités et l'amélioration des conditions de séjour dans les prisons. La stratégie adoptée avec l'avènement de la loi n° 2014-26 du 03 novembre 2014, abrogeant et remplaçant la loi n° 84-19 du 02 février 1984 fixant l'organisation judiciaire permettra d'achever la mise en place d'une nouvelle carte judiciaire par un réaménagement des juridictions et une nouvelle répartition des compétences pour faire des tribunaux d'instance de véritables juridictions de proximité, pour une justice équitable, plus efficace, plus accessible et plus proche des citoyens.

Indicateurs	Références / réalisations		Cible 2014
	2013	2014	
Nombre de tribunaux construits	3	0	1
Pourcentage de médiations réussies dans les maisons de justice	77%	80%	80%
Nombre de maisons de justice installées	11	14	14
Montant de l'allocation par détenu et par jour	600 F	635 F	635 F
Montant de l'allocation par enfant et par jour	300 F	300 F	-
Ratio moyen agents pénitentiaires/détenus	1/8	1/8	1/8
Ratio magistrats dans les juridictions/ 100 000 hbts	3,3	3,2	4
Délai moyen de traitement des dossiers pénaux en flagrants délits	5 mois	5 mois	< 6 mois
Délais moyen de traitement des dossiers pénaux en matière criminelle	3 ans et demi	3ans et demi	< 3ans

Source : CEP Ministère de la justice, avril 2015

200. Dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité au droit et à la justice, la construction de tribunaux n'a pas pu être réalisée en 2014. Cependant, le nombre de maisons de justice installées

est passé de 11 à 14 entre 2013 et 2014. Les **délais de traitement des dossiers pénaux aussi bien en matière délictuelle que criminelle** n'ont pas connu d'amélioration entre 2013 et 2014. Ainsi, le taux de surpopulation carcérale demeure toujours élevé et s'établit à 220% en 2014 contre 234% en 2013, la cible étant de 200%. Cette situation s'explique par les détentions préventives qui concernent 46,55% de la population carcérale. De même, *le ratio magistrat sur population* reste encore faible avec 3 magistrats pour 100 000 habitants. Toutefois, les médiations réussies dans les maisons de justice ont atteint un taux de 80%, soit une progression de 3% par rapport à 2013 (77%). Pour l'amélioration des conditions de prise en charge des mineurs en conflit avec la loi, 300F sont accordés à chacun et parmi eux 200 ont bénéficié de formation technique en 2014, avec un ratio moyen de 1/47 éducateur par mineur.

2.3.3 Promotion de l'équité et de l'égalité de genre

Action/Résultat : Autonomisation et promotion de la femme et de la jeune fille

201. La prise en charge de la problématique genre dans les politiques publiques a toujours été une préoccupation du Gouvernement. A cet effet, il a été engagé le processus d'actualisation de la Stratégie Nationale de l'Equité et de l'Egalité de Genre (SNEEG) afin d'articuler la mise en œuvre de son plan d'action aux orientations du PSE. Par ailleurs, l'application de la loi sur la parité à l'occasion des élections locales de 2014 a permis de relever le niveau de représentation des femmes dans les instances de délibération.
202. Egalement l'accent devra être mis sur le renforcement de la présence des femmes dans les conseils ruraux qui sont les instances décisionnelles en milieu rural, sur la facilitation de l'accès à la terre et aux autres facteurs de production. Dans le même sillage, des avancées quoique timides ont été enregistrées en matière d'institutionnalisation du genre dans les ministères techniques avec l'opérationnalisation des cellules genres.

2.3.4 Gouvernance stratégique, économique et financière

203. Les actions mises en œuvre, dans ce domaine, s'incrivent dans une dynamique d'amélioration de la gestion des finances publiques, de rationalisation des structures de l'Administration et d'amélioration de la performance de l'Administration par une consolidation des capacités de planification et de suivi évaluation des politiques publiques.
204. En matière de transparence et de responsabilités budgétaires, le Sénégal a fait des efforts considérables en obtenant un score limite de 43 sur 100 selon l'indice sur le budget ouvert en 2014, soit à 2 points de la moyenne pour les 102 pays notés. Ainsi, le Sénégal a réalisé un bond significatif de 33 points par rapport à 2012 (12/100), ce qui devrait encourager les acteurs à combler les lacunes notées surtout dans la participation du public dans les différentes étapes du processus budgétaire.

Action/résultat : Amélioration de la gestion des finances publiques

205. Dans le cadre de la gestion budgétaire et financière, l'exécution des Réformes budgétaires et financières (RBF) a permis de réaliser des progrès dans l'amélioration de la crédibilité, de l'exhaustivité et de la transparence budgétaire ainsi que dans la préparation et l'alignement du budget sur les priorités nationales.
206. Concernant *l'amélioration du cadre juridique et institutionnel*, le parachèvement de l'adoption des projets de textes résultant de la transposition des directives du cadre harmonisé de la gestion des finances publiques de l'UEMOA et des textes d'application se poursuit. Ainsi, les deux directives portant respectivement régime financier des collectivités locales et comptabilité des matières ont été transposées, toutefois, les décrets restent à être adoptés. S'agissant du projet de décret portant régime financier des collectivités locales, sa finalisation reste subordonnée à l'achèvement des réformes induites par l'Acte III de la décentralisation.
207. Des efforts ont été faits pour *l'amélioration de la crédibilité du budget et de la sincérité des prévisions de recettes et de dépenses* en vue du respect de la conformité de l'autorisation parlementaire. Néanmoins, une deuxième loi de finances rectificative a été votée en octobre 2014 pour tenir compte d'une part, des moins-values de recettes et d'autre part des besoins de réaménagement budgétaire liés aux projets phares du Plan Sénégal Emergent (PSE). Dans cette dynamique, certaines dispositions du code des impôts ont été modifiées notamment dans ses articles 21 à 28.
208. En matière *d'amélioration de l'exhaustivité et la transparence budgétaire*, le Document de Programmation Budgétaire Economique Pluriannuelle (DPBEP) 2015-2017 a été élaboré et publié. Sur cette base, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'est tenu en juin 2014 et le processus de programmation pluriannuelle des dépenses a également été renforcé avec le passage progressif des CDSMT vers les Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD).
209. L'adaptation technique et fonctionnelle des systèmes d'information et de gestion budgétaire et comptable se poursuit avec le lancement des travaux pour la réalisation d'un Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) à travers l'intégration des systèmes comptable et financière.
210. L'élaboration et la publication des rapports d'exécution des budgets des agences autonomes et des établissements publics et structures assimilées sont devenues systématiques afin de mieux appréhender les risques budgétaires. Le référencement des contribuables par l'utilisation du NINEA comme identifiant unique, pour les administrations fiscales et douanières est aussi rendu obligatoire depuis le 06 août 2014. En outre, des avancées ont été notées dans la mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT) à travers la transmission, par les banques, des informations relatives aux soldes des comptes bancaires des comptables directs du trésor au Trésorier Général

(TG). Aussi, dans le but d'informer le législatif et de rationaliser les dépenses fiscales, le rapport sur les *dépenses fiscales* couvrant la période 2010-2012 a été élaboré et publié en annexe de la loi de finances initiale 2015.

211. Par ailleurs, des progrès importants ont été enregistrés avec la publication des documents budgétaires relativement à l'application des dispositions du Code de transparence. Les efforts fournis dans ce domaine ont permis une amélioration progressive de la note attribuée au Sénégal par *International Budget Partnership (IBP)* dans le cadre de l'*Open Budget Survey Tracker*.

212. En vue **d'améliorer les procédures de passation des marchés** pour une meilleure *absorption des crédits budgétaires*, un nouveau code des marchés publics a été adopté (décret n° 2014-1212 du 22 septembre 2014). Les dispositions introduisent entre autres le relèvement des seuils de passation, l'allègement des procédures de revue (DCMP), la prise en considération d'offres spontanées et la révision de la procédure de demande de renseignement des prix.

213. En matière de *contrôle externe*, au titre des années 2011 et 2012, les rapports publics de la Cour des comptes ont été produits et publiés en août 2014. Cependant, les travaux d'apurement des comptes de gestion n'ont pas pu être menés conformément au calendrier arrêté eu égard à des contraintes liées à l'insuffisance des ressources humaines au sein de la Cour des Comptes et à l'absence de la signature des balances. A ce titre, un projet de loi portant statut des magistrats, qui remplacera la loi n°99-73 du 17 février 1999, est soumis à l'Assemblée Nationale. Par ailleurs, l'apurement des retards dans l'examen des projets de lois de règlement est effectif avec le vote des lois de règlement des lois de finances de 2012 et 2013.

214. S'agissant du contrôle interne, des appuis techniques et financiers sont apportés aux inspections internes des ministères techniques, à l'Inspection générale des finances et à l'Inspection Générale d'Etat. En outre, un projet de texte a été élaboré pour la révision du décret n°82-631 du 19 août 1982, relatif aux inspections internes des départements ministériels, en vue de mettre en adéquation le système de contrôle interne avec les réformes du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA.

2.3.5 Administration publique et réforme de l'Etat

215. Les réformes entamées visent l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers du service public, l'amélioration de l'organisation et la promotion de la culture de résultats. Il s'agit de mettre en place l'approche Gestion axée sur les résultats.

Action/Résultat : Amélioration de la qualité du service rendu aux usagers du service public

216. L'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers couvre les axes suivants : (i) la simplification et la modernisation des formalités et procédures administratives ; (ii) la modernisation de la politique d'accueil du public ; et (iii) la promotion d'une administration électronique. Les réformes mises en œuvre jusqu'ici, ont permis la dématérialisation totale de la procédure de création d'entreprise et de celle de la procédure de délivrance du permis de construire, qui est largement entamée. Par ailleurs, au niveau des ministères sectoriels, le recensement des offres de services a été réalisé dans plusieurs ministères, en vue de la simplification et de l'allègement des procédures et formalités, ainsi que l'application du principe de subsidiarité avec le rapprochement des services administratifs des usagers.

217. Plusieurs ministères techniques ont bénéficié de l'accompagnement du PRECABG pour la mise en place d'un service accueil et information.

218. Dans le cadre de la promotion d'une administration électronique, les plateformes électroniques de création d'entreprise et d'instruction en ligne des demandes d'autorisation de construire sont opérationnelles. Par ailleurs, la généralisation de la télé déclaration des impôts est effective, de même que la réduction des délais pour les procédures de transfert de propriété (60 jours au maximum au lieu de 122). Cependant, en raison des problèmes techniques enregistrés au niveau des banques commerciales, l'utilisation du télépaiement et de la télé déclaration n'a pas beaucoup évolué.

Action/Résultat : Amélioration de l'organisation administrative

219. L'amélioration de l'organisation administrative couvre la réorganisation des structures de l'Administration centrale, le renforcement de la déconcentration, l'approfondissement de la décentralisation et la modernisation de la Gestion des ressources humaines.

220. Un plan de restructuration des agences et structures assimilées a été élaboré et validé par la Commission d'évaluation des agences. La mise en œuvre du plan de restructuration a été ainsi amorcée avec la fusion des agences et fonds intervenant dans le domaine de la promotion de l'emploi des jeunes. En ce qui concerne les modalités de la mise en œuvre, un plan d'action triennal est proposé avec une attention particulière accordée à la prise en charge du coût social induit.

221. La généralisation des cellules d'études et de planification devant prendre également en charge la fonction suivi-évaluation est également une initiative appliquée et qui participe grandement à l'amélioration du fonctionnement des services de l'Administration.

Action/Résultat : Modernisation de la gestion des ressources humaines

222. Un fichier unifié harmonisant les données du personnel de l'Etat et celles de l'audit physique et biométrique a été mis en place. Les tests d'interface réalisés en fin octobre 2014 entre l'application dédiée à l'administration des ressources humaines gérée par la Fonction publique

(GIRAFE), le nouveau logiciel de gestion de la solde et celui dédié aux corps émergents du Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle « MIRADOR » ont été concluants. Toutefois, la mise en exploitation officielle du fichier unifié reste subordonnée à la signature du projet de décret fixant ses modalités d'administration et de fonctionnement.

223. La mise en exploitation du nouveau logiciel de gestion de la solde est entamée depuis juin 2014. L'interfaçage entre ce logiciel, le SIGFIP et l'application de gestion des pensions en cours d'élaboration, va faciliter la gestion administrative et financière des agents sur la base du matricule de solde.

Action/Résultat : Promotion de la culture de résultats

224. La promotion de la culture de résultats passe par l'internationalisation de la gestion axée sur les résultats dans l'Administration publique. A cet effet, été mis en place une unité de Suivi et Evaluation des résultats prioritaires (USERP), rattachée au BOM et chargée d'accompagner les ministères techniques dans l'implantation de la culture de résultats, par la mise en place d'outils et de méthodes de suivi-évaluation, mais également du suivi des résultats de certains ministères dans les domaines suivants : Climat des affaires, Agriculture et sécurité alimentaire, Infrastructures de transport, Energie, Enseignement supérieur et Recherche, Education nationale, Santé, Eau et Assainissement, Protection sociale et Gestion et prévention des risques de catastrophes.

225. En vue d'améliorer de la gouvernance au niveau des organismes publics, sept (7) agences d'exécution ou structures assimilées ont signé des contrats de performance en 2014. L'objectif pour 2015 étant la signature de dix (10) CDP.

2.3.6 Aménagement du territoire, développement et territorialisation

226. L'année 2014 marque un tournant décisif dans l'approfondissement de la réforme sur la décentralisation avec l'Acte III qui vise l'organisation du Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable pour une meilleure territorialisation des politiques publiques. L'installation des organes exécutifs issus des élections locales de juin 2014 marque l'entrée effective de la loi n°2013-10 du 28 décembre 2013 portant *Code général des collectivités locales*.

Action/Résultat : Promotion de la viabilité des territoires et des pôles économiques

227. En matière d'aménagement et de développement territorial, trois projets majeurs ont pu être réalisés : élaboration du schéma directeur d'aménagement et de développement territorial de la zone Dakar-Thiès-Mbour, élaboration et validation de la Stratégie Nationale d'aménagement et de développement territorial et lancement de l'évaluation environnementale stratégique du schéma directeur d'aménagement et de développement territorial.

Action/Résultat : Amélioration de la performance de la Gouvernance des territoires

228. Au titre de l'année 2014, une réforme majeure a été enclenchée avec le démarrage de la mise en œuvre de l'Acte III de la décentralisation qui s'est traduit par la communalisation intégrale et la mise en place des pôles économiques régionaux. De même, le Plan Directeur d'urbanisme (PDU) de Dakar horizon 2025 a été réalisé en Septembre 2014.

Action/Résultat : Financement du Développement Local

229. Dans le cadre de la mise en place d'un système de financement du développement local, il a été retenu comme mesure de veiller à l'effectivité du transfert substantiel de ressources financières mais aussi à l'amélioration du cadre financier, économique et fiscal des collectivités locales en vue d'améliorer le *taux de couverture des investissements des collectivités locales*.

Indicateurs	Réalizations		Ecart 2013/2014
	2013	2014	
FDD reçus par les collectivités locales	15 321 051 000	17 162 621 000	12%
FDD reçus par les autres structures	2 802 250 000	2 794 950 000	0%
Total FDD	18 123 301 000	19 957 571 000	10%
FECL « colloc »	8 312 000 000	4 730 000 000	-43%
FELC des autres structures	4 238 000 000	7 820 000 000	85%
Total FECL	12 550 000 000	12 550 000 000	0%
Total FECL ET FDD	30 673 301 000	32 507 571 000	6%
Taxe sur les véhicules	2 701 731 466	2 564 012 074	-5%
Taxe plus-value immobilière	1 269 126 806	1 437 617 867	13%
Total des ristournes	3 970 858 272	4 001 629 941	1%
Budget consolidé investissement santé	500 000 000	500 000 000	0%
Budget consolidé investissement éducation	4 093 000 000	-	
TOTAL BCI	4 593 000 000	500 000 000	-89%
Ressources budgétaires transférées	39 237 159 272	37 009 200 941	-6%

Source : Collectivités (DGCPT), SIGFIP, Direction du Budget et Direction de l'investissement, 2014

230. En 2014, l'ensemble des ressources budgétaires de l'Etat transférées aux collectivités s'est stabilisé à 37,0 milliards, soit une diminution nette de 6% par rapport à 2013. Cette situation est imputable, pour l'essentiel, au gel des investissements du Budget consolidé d'Investissement (BCI) de l'éducation en 2014. La hausse des fonds de dotation (FDD) de 12% en valeur relative par rapport à 2013 n'a pas pu contrebalancer cette tendance baissière.

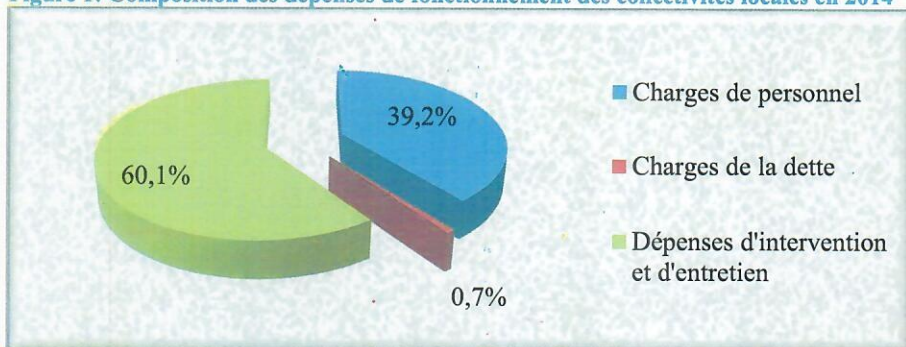
231. En effet, pour permettre aux collectivités locales de faire face aux charges induites par le redéploiement du personnel des entités supprimées en attendant leur prise en charge à travers les budgets de celles qui ont été créées, l'Etat a jugé nécessaire d'augmenter la dotation initiale des FDD à 1 547 000 000 de francs à travers les lois de finances rectificatives de l'année 2014.

232. En 2014, les collectivités locales ont exécuté moins de dépenses qu'en 2013. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont fortement baissé respectivement de 14,7% et de 14,1%, une situation également liée à la phase de transition visée ci-dessus.

233. La part des recettes totales affectées à l'investissement représente 33,6%. Cette part considérable n'a été absorbée qu'à hauteur de 56,5% ; d'où un report d'investissement important de l'ordre de 30 milliards.

234. C'est pourquoi il paraît urgent d'accroître la capacité d'absorption des ressources financières, ce qui passe nécessairement par la capacitation en matière de passation des marchés, de programmation budgétaire et de gestion des infrastructures publiques.

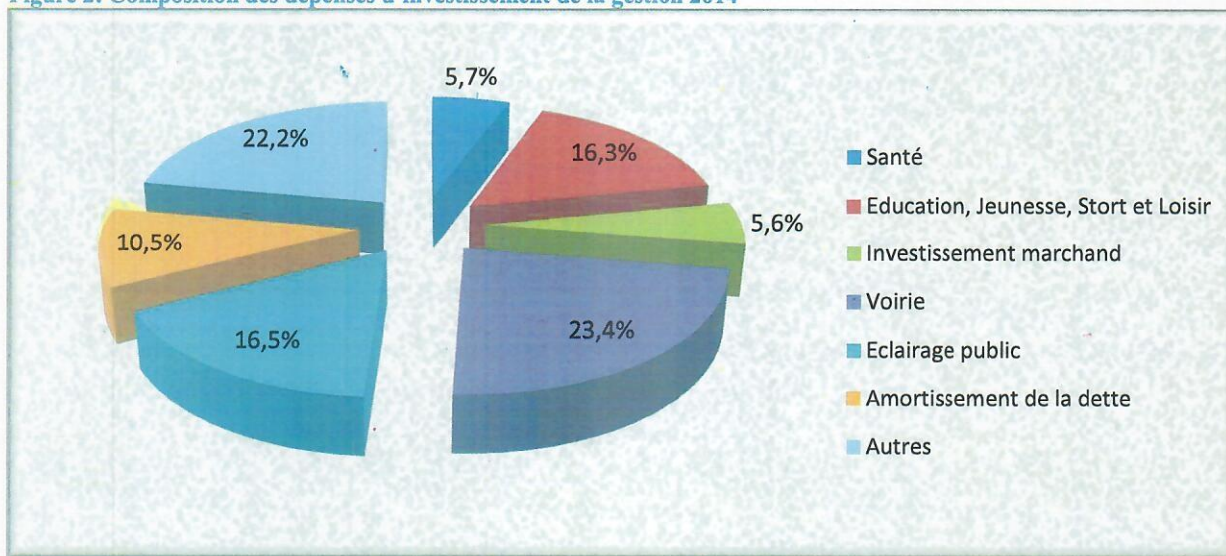
Figure 1: Composition des dépenses de fonctionnement des collectivités locales en 2014



Source : DGCPT/MEFP

235. Les charges de personnel pèsent lourdement sur le fonctionnement des collectivités locales. Elles représentent 39,2% des dépenses de fonctionnement et absorbent 35% des recettes ordinaires.

Figure 2: Composition des dépenses d'investissement de la gestion 2014



Source : DGCPT/MEFP

236. Une bonne part de l'investissement est affectée à la voirie (23,4%), à l'éclairage public (16,5%), au secteur de l'éducation, à la jeunesse et aux loisirs (16,3%). Les amortissements de la dette ont atteint 10,5%. Les autres natures d'investissement divers n'ont pas dépassé 6%.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

✓ Leçons tirées de la mise en œuvre des politiques publiques en 2014

237. Au terme de l'analyse des résultats enregistrés, la politique économique est marquée par un cadre macroéconomique bien maîtrisé, une gestion budgétaire prudente, un respect des principaux critères de convergence de l'UEMOA, un regain d'activités économiques, une mise en œuvre des réformes du PREAC et une bonne politique de gouvernance.
238. Au titre de la transformation structurelle de l'économie et de la croissance, la production a connu une amélioration entre 2013 et 2014 même si des difficultés ont été notées dans l'atteinte de certaines cibles projetées. Ces résultats encourageants s'expliquent par les politiques d'amélioration de la productivité avec le renforcement et la modernisation des systèmes de production soutenues par la mise en place des infrastructures structurantes et l'appui au financement.
239. Dans le domaine de l'agriculture, la mise en œuvre du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) a permis d'enregistrer des résultats probants dans les différentes filières de production notamment, le riz, l'oignon, la pomme de terre, l'arachide et l'horticulture. Le dynamisme des exportations noté en 2014 découle principalement des résultats du secteur primaire et des services. Ce qui augure une tendance à une meilleure exploitation des opportunités régionales et mondiales même si les contreperformances du tourisme et de la stagnation des sous-secteurs de la pêche et de l'énergie risquent de compromettre les perspectives prometteuses pour accélérer la marche vers l'émergence
240. En ce qui concerne le capital humain, la protection sociale et le développement durable, les résultats restent globalement mitigés en termes d'accès à certains services sociaux de base. Des efforts restent à faire même si les chances d'atteindre certains OMD sont quasi compromises, particulièrement pour le taux d'achèvement la mortalité maternelle et infantile et l'accès à l'eau et à l'assainissement. La protection sociale enregistre un regain de dynamisme à travers les nouveaux programmes en cours de mise en œuvre, même si par ailleurs des solutions doivent être apportées aux problèmes de ciblage, de coordination, de pilotage institutionnel et de suivi évaluation.
241. Enfin, au chapitre de la gouvernance, des progrès remarquables ont été enregistrés dans le domaine de la gestion des finances publiques, de renforcement de la lutte contre la corruption et la non-transparence, de consolidation des capacités de planification et de suivi évaluation des politiques publiques. L'Acte III de la décentralisation a posé les jalons pour faciliter au Sénégal l'organisation en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable.

✓ **Recommandations générales**

242. La reprise de l'économie mondiale conjuguée à l'amélioration de la situation sociopolitique et sanitaire dans la sous-région devrait profiter à l'économie nationale. En 2015, la relance de l'économie sénégalaise devrait se consolider, avec la montée en puissance des projets d'envergure de la première vague et l'amorçage des projets phares de la deuxième vague du Plan Sénégal Emergent tout en poursuivant l'exécution des grands travaux. Le Gouvernement devra poursuivre l'effort de l'efficacité et l'efficience de la dépense en faveur d'une croissance positive de la productivité ainsi qu'une meilleure programmation et exécution des dépenses d'investissement.
243. Il faudra anticiper sur les retards dans l'exécution des projets phares et investissements structurants du PSE (livraison rapide de l'AIBD, ouverture de la VDN 3^{ème} section, fonctionnalité du parc industriel et du pôle urbain de Diamniadio, etc.) ; réaliser, à bonne date, les prérequis et réformes préalables ; redresser l'activité touristique et halieutique ; contrecarrer les vulnérabilités liées à l'appréciation du dollar sur l'activité commerciale et le déficit budgétaire et mettre en place des actions d'atténuation des effets néfastes des changements climatiques.
244. Toutefois, l'atteinte des objectifs de croissance économique projetée à plus de 5,4%, en 2014, passe irréversiblement par le règlement définitif de la question vitale de l'accès à une énergie électrique compétitive, l'amélioration permanente de l'environnement des affaires ainsi que l'identification et la prise en charge des nouveaux besoins de l'investisseur, le renforcement de la qualité du capital humain en compétences suffisamment aguerries aux valeurs citoyennes et au culte de résultats, le maillage du territoire en infrastructures à fort impact sur les activités de production et de transformation, l'amélioration de la qualité de l'investissement, la promotion de l'intersectorialité ainsi que le relèvement des capacités d'impulsion de l'Etat en vue de libérer le potentiel de notre économie et mettre le Sénégal sur l'orbite de l'émergence économique et du progrès social.

Annexe 1: Matrice des recommandations de la RAC2015

Recommandations	Activités sous-jacentes	Responsables	Echéance
Secteur privé et climat des affaires			
Accélérer le processus d'adoption des textes non finalisés en 2014 assortis de leurs textes d'application (loi sur les contrats de partenariat, textes sur l'apprentissage et le stage, le sous bail, etc.)	Finalisation des textes portant sur les contrats de partenariat, l'apprentissage et le stage, le sous-bail Transmission des textes sur les contrats de partenariat, l'apprentissage et le stage, le sous-bail, au Parlement	APIX	
Evaluer le PREAC I et formuler le PREAC 2	Tenue de réunions régulières des groupes de travail du CPI Adoption du rapport d'évaluation du PREAC I Formulation du PREAC 2	APIX	
Mettre en œuvre les réformes au niveau des régions en vue d'accompagner les CL dans la promotion des opportunités d'investissement	Mise en place de Plateformes d'investissements et d'emplois dans les régions	APIX-CCIA	
Renforcer les processus de simplification et d'automatisation des formalités administratives sur l'ensemble du territoire national	Opérationnalisation de la TELEDAC	APIX – DGID-DGD	
Finaliser et mettre en œuvre les recommandations de la Commission nationale sur la réforme foncière (CNRF)	Finalisation et adoption des nouveaux textes sur le domaine national Mise en œuvre des recommandations de la Commission nationale sur la réforme foncière (CNRF)	CNRF CNRF-DGID	
PME			
Améliorer les échanges entre les PME et les administrations fiscales	Vulgarisation du guide fiscal avec les acteurs des PME	DPME - ADEPME	
Consolider le dispositif d'appui aux PME et le décentraliser dans les régions autres que Dakar	Mise en place du bureau d'appui conseil aux PME dans les régions	DPME – ADEPME- APIX-DASP	

Recommandations	Activités sous-jacentes	Responsables	Echéance
Adopter la nouvelle loi sur le développement des PME et la modernisation de l'économie	Finalisation et transmission des textes	DPME – ADEPME	
Renforcer les interventions en faveur des PME en difficultés	Identification des PME en difficultés Mise en place d'un fonds d'appui aux PME	DPME – ADEPME	
Agriculture			
Accélérer le rythme de réalisation des ouvrages hydro-agricoles et d'équipement du monde paysan	Poursuite des aménagements hydro-agricoles et réhabilitations en zones pluviale et irriguée Modernisation et déploiement de matériel motorisé agricole dans les exploitations familiales (motopompes, tracteurs, etc.)	SAED, SODAGRI, MAER PADAER - DA	
Renforcer le programme de reconstitution du capital semencier	Promotion de la variété NERICA en zone pluviale Formation des semenciers Construction de pôles de multiplication pour la reconstitution du capital semencier en violet de Galmi Renforcement du système de contrôle et de certification des semences	DA - MAER DA - ISRA - OP OPS/ISRA/DISEM MAER	
Faciliter la mise en marché des produits agricoles	Renforcement du fonds dédié à la commercialisation du riz Construction et réhabilitation d'infrastructures de stockage pour la production de riz et d'arachide et des chaînes de froid pour la production horticoles Annualisation de la production d'oignon Elaboration de contrats entre les Organisations de producteurs (OP) d'arachide et les Opérateurs de Marché (OM)	MAER/Commerce MAER DirHor/MAER MAER	
Renforcer les capacités techniques et financières des producteurs et des acteurs du MAER	Facilitation de l'accès au crédit des producteurs Renforcement des capacités des producteurs et des exportateurs de fruits et légumes Formation des OP sur le fonctionnement des tables filières Recrutement de nouveaux agents d'encadrement	CNCAS DirHor/MAER MAER/ARM/secteur privé MAER/MFP	
	Elaboration de l'étude comparative de la composition salariale des agents du MAER	MAER/MEFP	

Recommandations	Activités sous-jacentes	Responsables	Echéance
Elevage			
Améliorer la qualité des statistiques du sous-secteur de l'élevage pour une meilleure prise de décision	Recensement national de l'élevage	MEPA	
Améliorer et renforcer les conditions de collecte, de conservation, de transformation, de transport et de distribution des produits animaux	Renforcement du Système d'information de gestion de l'élevage		
Renforcer les capacités des acteurs du sous-secteur de l'élevage	Appui aux organisations communautaires dans la réalisation d'infrastructures de collecte et de transformation des produits animaux (centres de collecte de lait, mini laiteries, infrastructures d'abattage, tanneries, industries des cuirs et peaux... Facilitation de l'équipement des producteurs de base (matériel et équipements pour la collecte et la transformation du lait, équipements pour la transformation de la viande, etc.). Elaboration d'un répertoire et cartographie des différentes filières de production Mise en œuvre du plan de formation professionnelle en élevage Mise en place de l'Interprofession de la filière laitière	MEPA MEPA MEPA MEPA BFPE/MEPA MEPA	
Pêche et aquaculture			
Mettre en œuvre le plan d'action de lutte contre la pêche INN	Maîtrise de la pêche illicite	MPEM	
Améliorer les capacités de conservation, de distribution et de commercialisation des productions halieutiques	Mise en œuvre effective de la deuxième phase du "programme froid" Formation des pêcheurs en techniques de conservation post capture Mise en place d'un Comité d'Initiative pour la Structuration de la Filière Aquacole (CISFA) Elaboration et vulgarisation du <i>Code de l'aquaculture</i>	MPEM MPEM MPEM MPEM MPEM	
Structurer la filière aquacole et organiser les acteurs			
Intégration régionale			
Faciliter la libre circulation des personnes, des biens et des services	Suppression des entraves à la libre circulation des personnes, des biens et des services	CSI - MIANPBG - DGD	
Développer le commerce intra-communautaire sous régional	Développement des infrastructures et services d'interconnexion	MININFR - MEDER	
	Développement et renforcement de la coopération sous régional	CSI - MIANPBG	

Recommandations	Activités sous-jacentes	Responsables	Echéance
Mines			
Améliorer la transparence et les retombées du sous-secteur minier	Respect des délais de publication des rapports de conformité sur l'ITIE	MIM - ITIE	
	Accélérer le processus d'adoption du nouveau Code minier	MIM	
Artisanat			
Mettre en œuvre le <i>Code communautaire de l'Artisanat</i> , entré en vigueur depuis juillet 2014	Transposition du <i>Code communautaire de l'Artisanat</i>	Min Art.	
	Mise en œuvre du Plan d'actions Artisanat		
Infrastructures et services de transport			
Recourir à un mode de financement diversifié des infrastructures routières	Privilégier le financement des infrastructures routières par émission de sukuk	DMC –DPPP- AGERROUTE	
Améliorer la densité et la qualité des routes	Réalisation diligente des routes revêtues y compris les autoroutes	AGERROUTE	
Améliorer l'accès en milieu rural	Accélération du rythme de réalisation des pistes de production et de désenclavement	PUDC	
	Instauration du permis de conduire à points	CETUD	
Renforcer les mécanismes de contrôle de la sécurité routière et moderniser le système de délivrance des titres de transport	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur les bonnes pratiques de sécurité routière	CETUD	
	Renforcement des critères d'obtention du permis de transport en commun	CETUD	
	Création d'une structure autonome pour la prise en charge de la sécurité routière	CETUD	
	Création de nouveaux centres de visite techniques des véhicules et automobiles	CETUD	

Recommandations	Activités sous-jacentes	Responsables	Echéance
Infrastructures et services énergétiques			
Améliorer les capacités de fourniture permanente d'électricité	Mise en service des nouvelles centrales électriques pour 1 000 MW supplémentaires dans le réseau avant 2019 y compris énergies renouvelables	SENELEC - DPPP	
	Reconfiguration du réseau de secours en vue d'assurer une continuité du service dans la distribution de l'électricité	SENELEC	
	Accélération de l'électrification des zones rurales	ASER – PNUER - PUDC	
	Mise à niveau du réseau de transport et de distribution de l'électricité pour alimenter la zone minière du Sud-Est du Sénégal et étendre le réseau interconnecté vers le Sud avec le smart grid	SENELEC	
Favoriser le financement privé en matière de production d'énergie électrique	Amélioration de la communication avec les consommateurs sur les réformes et mesures liées à la fourniture d'électricité	SENELEC	
Maîtriser substantiellement le coût de l'énergie	Finalisation des textes portant Code de l'énergie afin de mieux encadrer les contrats d'achat d'électricité	MEDER	
	Réduction des taxes sur les hydrocarbures représentant 30% du coût de l'énergie	MEDER	
Développer l'hydroélectricité	Conduite d'une étude sur la structuration des coûts de l'énergie	SENELEC	
	Mettre en oeuvre les projets hydroélectriques selon un mode de financement adapté	SENELEC	
Infrastructures et services financiers			
Développer et vulgariser les mécanismes de financement innovant	Adaptation de la réglementation bancaire et des SFD en vue de l'implémentation de la finance islamique (Mourabaha, Ijara, Istisna, Salam, Moudaraba, Mousharaka) et des autres modalités (fonds vert, etc.)	DMC-DPVE	
	Développer la finance digitale		

Recommandations	Activités sous-jacentes	Responsables	Echéance
Finaliser et mettre en œuvre la nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de la Microfinance	Finaliser et mettre en œuvre la nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de la Microfinance	DRS-SFD - DMF	
Renforcer la viabilité des établissements de microfinance	Renforcer la viabilité des établissements de microfinance	DMC	
Tourisme			
Assurer une meilleure promotion de la destination Sénégal	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication spéciale sur les marchés émetteurs.	ASPT	
Lutter contre les effets des changements climatiques dans le sous-secteur touristique	Mise en place de brigades de police touristique dans les principaux sites	MINT	
	Accélération de la mise en œuvre du programme spécial de restauration des plages des zones touristiques durement affectées	MTTA/MEDD	
	Accélération de la requalification de Saly	MTA/ MINT/MEDD/Min. Infrastructures/ Min.cadre de vie	
Renforcer la connexion entre le tourisme, le sous-secteur aérien, les industries culturelles, l'artisanat d'art et le potentiel environnemental	Accélération du processus de mise en place du crédit hôtelier et touristique		
Economie numérique			
Faire du haut débit le vecteur principal des technologies transformatives de l'économie numérique	Développement du commerce électronique	Min Commerce - MPT	
Optimiser la gestion du spectre et du passage à la radiodiffusion numérique	Mise en œuvre du plan haut débit et très haut débit	MPT	
	Développement de contenus locaux adaptés aux besoins des populations	MPT	
	Adaptation de la législation liée à l'utilisation d'Internet (cyber-législation)	MPT	
Créer les conditions d'une concurrence parfaite sur la transmission de données dans le consortium du câble sous-marin ACE pour l'accès à l'international	Regroupement des centres de décisions et d'initiatives pour une meilleure gouvernance du sous-secteur de l'économie numérique	MPT-ADIE	
Mise en place de conditions d'une concurrence parfaite sur la transmission de données dans le consortium du câble sous-marin ACE pour l'accès à l'international	Mise en place de conditions d'une concurrence parfaite sur la transmission de données dans le consortium du câble sous-marin ACE pour l'accès à l'international	MPT	

Recommandations	Activités sous-jacentes	Responsables	Echéance
Industrie et transformation agroalimentaire			
Finaliser le schéma directeur de redéploiement industriel	Finalisation du schéma directeur de redéploiement industriel	DRI	
Recenser les entreprises du sous-secteur	Classification des entreprises et PME/PMI par secteurs d'activités, par effectif et par région	ANSD	
Emploi			
Créer suffisamment d'emplois en réponse aux besoins de l'économie	Renforcement du Système d'Information sur le Marché de l'Emploi (SIME)	DE- ANPEJ	
	Exploitation judicieuse des résultats de l'ENES	ANSD - DE	
	Tenue d'un Conseil présidentiel sur l'emploi et sur sa loi d'orientation	MECC	
	Mise en place d'un observatoire sur l'emploi	MECC	
	Formation de compétences spécifiques dans les secteurs à forte croissance	MFP	
	Meilleur ciblage des investissements dédiés aux jeunes	MEFP-MECC	
Commerce			
Mettre en œuvre le label « made in Sénégal »	Mise en œuvre du label « made in Sénégal »		
Santé et Nutrition			
Poursuivre la généralisation de l'assistance à l'accouchement et veiller à la disponibilité des vaccins	Poursuite de la généralisation de l'assistance à l'accouchement et veiller à la disponibilité des vaccins	DSRSE/MSAS	
Impliquer massivement les collectivités locales dans la lutte contre le sida	Implication massive des collectivités locales dans la lutte contre le sida	MSAS	
Renforcer les moyens d'interventions et prise en charge des malades de la tuberculose afin d'atteindre un taux de létalité et de guérison satisfaisant	Elaboration et mise en œuvre d'un programme de communication en vue d'une meilleure sensibilisation des communautés sur la tuberculose (Activités IEC et formation de relais)	MSAS	
Recruter du personnel en quantité et en qualité suffisamment motivé	Décentralisation du traitement dans les postes de santé Recrutement de personnel en quantité et en qualité suffisamment motivé	DRH/MSAS	
Eau Potable			
Améliorer la qualité de l'eau	Systématisation des tests chimico-techniques Enquête sur la satisfaction de la qualité de l'eau auprès des usagers	SDE ANSD	

Recommandations	Activités sous-jacentes	Responsables	Echéance
Promouvoir la gestion intégrée et durable des ressources en eau et particulièrement en milieu rural	Amélioration de l'accès à l'eau potable et aux ouvrages hydrauliques	PAGIRE	
Assainissement			
Résorber le gap de financements dans le secteur de l'assainissement	Mise en place d'un plan d'investissements clair et réaliste offrant une meilleure visibilité des priorités du secteur	PEPAM	
Mettre en place des outils de pilotage sectoriels afin de déterminer le modèle financier pour l'assainissement rural	Elaboration d'une stratégie et d'un plan d'investissement traduisant les options du gouvernement et les recommandations des acteurs	PEPAM	
	Mise en place de base de données	PEPAM-MHA	
	Mise en place d'un SIG		
Habitat et Urbanisme			
Coordonner mieux et harmoniser les interventions des acteurs impliqués dans la gestion du développement urbain	Mise en place d'un système de gestion des statistiques en matière de construction	MUH-DC	
	Renforcement des capacités du secteur aux plans humain, matériel et organisationnel	DESCOS	
	Création d'un système d'information pour la maîtrise et le suivi du secteur	MUH	
Promouvoir les PME/PMI dans la fabrication des matériaux locaux en vue d'une meilleure maîtrise du secteur	Mise en place d'un cadre réglementaire	ADPME-MUH	
Réviser le statut des promoteurs publics	Signature des contrats de performance entre l'état et les sociétés publiques en matière d'habitats	MUH-APIX	
Mettre en œuvre le code de la construction	Vulgarisation du code de la construction auprès des acteurs impliqués	MUH-DIRECTION DE LA CONSTRUCTION	
Revitaliser le conseil national de l'urbanisme et du cadre de vie	Mise en place d'un comité chargé de la redynamisation du comité national de l'urbanisme et du cadre de vie	MUH-DU	
Créer un environnement de la promotion immobilière plus adapté	Installation d'un guichet pour les autorisations de construire	MUH-APIX	
	Révision du code de l'urbanisme	MUH	

Recommandations	Activités sous-jacentes	Responsables	Echéance
Environnement			
Améliorer la coordination intersectorielle et développer une synergie d'actions entre les différents ministères impliqués dans la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles	Mise en place d'une cellule de développement durable ou rendre secrétariat technique du développement durable fonctionnel	DPVE-DEEC-DGPPE	
Finaliser le processus de réactualisation du code de l'environnement, intégrant la directive changement climatiques, le code de la chasse et le code forestier	Adoption et mise en œuvre du <i>Code de l'environnement</i>	DPVE-DEEC-DEFSCS	
	Vulgarisation du nouveau <i>Code de l'environnement</i>	DEEC/MEDD	
	Vulgarisation de la loi sur le littoral	MEDD/DEEC	
Mettre en œuvre la loi sur les déchets plastiques, les déchets solides et biomédicaux	Adoption de la loi d'application sur les déchets plastiques, solides et biomédicaux	DEEC/MEDD	
	Sensibilisation et vulgarisation de la loi sur le plastique et celle relative au littoral		
	Production et diffusion des informations sur l'état de l'environnement et des ressources naturelles	CSE	
Promouvoir une meilleure intégration des dimensions environnement et économie, en insistant sur la valeur économique des écosystèmes	Mise en place effective du compte satellite de l'environnement	DPVE	
	Adoption de la stratégie sur l'économie verte	DPVE	
	Finalisation et mise en œuvre de la stratégie nationale sur l'économie verte		
Mettre en œuvre les recommandations issues de la première conférence nationale sur le développement durable	Mise en place d'un comité de suivi des recommandations de la première CNDD	DEEC	
Mieux intégrer les ODD dans la planification sectorielle et stratégique	Articulation des ODD au plan d'actions global du PSE	DEEC-DGPPE	

Recommandations	Activités sous-jacentes	Responsables	Echéance
Protection Sociale			
Renforcer le Programme national de bourse de sécurité familiale	<p>Mise en place d'un dispositif de suivi évaluation permettant le suivi des conditionnalités</p> <p>Elaboration d'une stratégie de pérennisation institutionnelle du programme</p>	DGPSN	
	<p>Mise en place d'un registre national unique comme outil de coordination de ciblage et de planification</p>	DGPSN	
<p>Elaborer une stratégie de financement de la protection sociale</p> <p>Finaliser la loi sur la CMU</p> <p>Organiser une session spéciale avec les partenaires sociaux (syndicats) et les principaux partenaires autour de leur rôle dans la mise en œuvre de la CMU</p>	<p>Elaboration d'un programme d'émergence de familles productives pour accompagner les ménages de la BSF</p> <p>Elaboration d'une stratégie de financement de la protection sociale</p> <p>Finalisation de la loi sur la CMU</p> <p>Organisation d'une session spéciale avec les partenaires sociaux (syndicats) et les principaux partenaires autour de leur rôle dans la mise en œuvre de la CMU</p>	<p>DGPSN - MFFE</p> <p>DGPSN</p> <p>ACMU</p> <p>ACMU</p>	
Education			
Accélérer la dotation en manuels aux écoles	<p>Mise en œuvre d'un programme de dotation de manuels scolaires</p>	DPRE	
<p>Mettre à niveau les écoles et établissements par la construction de blocs sanitaires, murs de clôtures, accès à l'eau courante et à l'électricité</p>	<p>Mise à niveau des écoles et établissements par la construction de blocs sanitaires, murs de clôtures, accès à l'eau courante et à l'électricité</p>	Direction des constructions scolaires	
Pacifier l'environnement scolaire et veiller au respect du quantum horaire	<p>Pacification de l'environnement scolaire et veille au respect du quantum horaire</p>	ME, HCDS	
Satisfaire les besoins en enseignants de qualité dans les filières scientifiques	<p>Mise en place d'un plan de formation et de recrutement</p>	DRH	
Améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages des programmes d'alphabétisation	<p>Renforcement des programmes d'alphabétisation</p>	Secrétariat d'Etat à l'alphabétisation et aux Langues nationales	

Recommandations	Activités sous-jacentes	Responsables	Echéance
Formation Technique et Professionnelle			
Veiller à la qualification des formateurs et à la mise à disposition d'infrastructures et de matériels didactiques adaptés	Doter le Ministère en charge de l'enseignement technique d'infrastructures suffisantes	MFTP	
Mettre à niveau les ateliers et le matériel des écoles de formation	Mise en place d'un programme de renforcement des capacités techniques	DFPT	
Mutualiser les expériences en matière d'orientation scolaire en vue de booster le taux de transition de l'enseignement général vers le PFT	Mise en place d'un projet d'équipement des ateliers et écoles de formation	DFPT	
	Proposition d'un cadre de travail technique entre le ME de et le METFP	DPRE	
Enseignement Supérieur			
Renforcer les ressources informatiques et pédagogiques pour une meilleure gestion des effectifs dans les universités	Dotation en matériels informatiques et pédagogique	MESR	
Développer l'enseignement à distance pour contourner les contraintes liées aux capacités d'accueil	Renforcement des capacités pour l'enseignement à distance	DGES	
Mettre en place un système de suivi évaluation pour une maîtrise et un meilleur pilotage du système.	Elaboration d'un cadre de pilotage et de suivi-évaluation	DGES	
Gouvernance locale, Développement et Aménagement du Territoire			
Renforcer le volume des transferts financiers de l'Etat vers les collectivités locales, au titre de l'Acte III	Réforme de la fiscalité locale	MEFP, MGLDAT	
Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs territoriaux	Promotion des financements alternatifs associant le secteur privé	DPPP, DMC	
Moderniser l'enregistrement et l'exploitation des données de l'Etat civil	Atelier de formations des acteurs territoriaux	MGLDAT	
	Mise en œuvre de la loi sur la fonction publique locale	MGLDAT	
	Elaboration d'une plateforme pour l'enregistrement et l'exploitation des données de l'Etat civil	MGLDAT	

Recommandations	Activités sous-jacentes	Responsables	Echéance
Développer les pôles économiques intégrés	Elaboration du Plan National d'Aménagement et de Développement Territorial (PNADT)	MGLDAT	
	Elaboration du schéma Directeur d'Aménagement et de Développement Territorial des pôles économiques déjà identifiés	MGLDAT	
	Identification des projets de développement territorial à travers le pays	MGLDAT	
	Mise en place d'un fonds national d'émergence des territoires	MGLDAT	
Justice			
Amélioration des conditions de vie des détenus et des enfants en difficulté	Augmentation progressive des crédits destinés à l'alimentation des détenus et des enfants en difficulté dans le respect des normes internationales.	Min. justice	
Amélioration de l'accessibilité au droit et à la justice	Effectivité du fonctionnement des cours et tribunaux nouvellement créés	Min. justice	
Réforme du Code pénal et du code de procédure pénale	Construction des maisons de justice dans les régions	Min. justice	
	Elaboration de textes relatifs à la réduction de la durée des détentions préventives	Min. justice	
	Assistance d'un avocat dans premières heures de détention préventive	Min. justice	
Administration publique et réformes de l'Etat			
Consolidation de la gestion modernisée des effectifs de l'Etat	Mise en place d'un dispositif d'impression de cartes professionnelles biométriques des agents de l'Etat et de contrôle de l'assiduité	ADIE, Min. Fonction pub, MEFP	
	Mise en place d'un centre de numérisation et d'archivage des dossiers physiques des agents de l'Etat qui sera d'une très grande utilité pour la liquidation de manière plus efficace des droits des personnes admises à faire valoir leurs droits à une pension de retraite	ADIE, Min. Fonction pub, MEFP	
	Réalisation de l'étude pour l'extension du périmètre du fichier unifié vers les agents d'universités, des agences et des contractuels de l'administration	ADIE, Min. Fonction pub, MEFP	
	Mise en place d'un portail des agents de l'Etat comprenant une dématérialisation des bulletins de paie, le suivi des dossiers des agents et l'accès aux services de l'intranet gouvernemental	ADIE, Min. Fonction pub, MEFP	
	Mise en place d'un système de gestion des imputations budgétaires de la fonction publique	ADIE, Min. Fonction pub, MEFP	

Recommandations	Activités sous-jacentes	Responsables	Echéance
Poursuivre le plan de modernisation de l'Administration publique	Instauration d'une politique salariale adaptée pour une meilleure gestion du système de rémunération	Min. Fonction pub, MEFP	
	Renforcement des capacités des ressources humaines et recourir aux instruments de pilotage de la performance	BOM	
	Poursuite de l'application du plan de restructuration des agences	BOM	
	Consolidation du cadre légal et organisationnel du contrôle de l'action publique	Min. Fonction pub,	
Finances Publiques			
Elargir l'assiette fiscale	Modernisation des administrations fiscale et douanière	MEFP	
Améliorer la gouvernance budgétaire et financière	Priorisation des investissements sur la base des études de faisabilité et des évaluations socio-économique	DGPPE-DGF	
	Institutionnalisation de la réserve de précaution en gestion	DDP-DGF	
	Rationalisation des dépenses courantes au profit des dépenses d'investissement	DGPPE-DGF	
	Mise en place d'une stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat et des entreprises publiques (actifs financiers et non financiers)	DGCPT	
Respecter la programmation de la trajectoire de la dette	Modernisation de la gestion de la trésorerie de l'Etat	DGCPT	
Améliorer le traitement de l'information comptable, budgétaire et financière	Renforcement du cadre de gestion de la dette	DGCPT	
	Amélioration de la mobilisation des financements en dons	DGCPT-DGF MEFP	
Paix et sécurité			
Amélioration de la sécurité des personnes et des biens	Renforcement de la sécurité de proximité	MISP	
	Projet d'Acquisition de Matériel et de Sécurité publique.	MISP	

Annexe 2: Principaux indicateurs d'analyse des performances de 2014

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Ecart/ Taux de réalisation de 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
Cadre Macroéconomique					
Taux de croissance du PIB Réel	3,6%	4,7%	4,9%	-0,2%	1,1%
Taux d'investissement (FBCF)	25,5%	26,3%	25,30%	1,2%	0,8%
Taux d'inflation (IHPC)	0,7%	-1,1%	<3%	-4,1%	-1,8%
Déficit budgétaire en % du PIB	5,4%	5,0%	5,20%	-0,2%	-0,4%
Déficit courant en % du PIB	10,4%	8,8%	10,04%	-1,2%	-1,6%
Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil absolu de pauvreté (%)	43,90%	42,50%	42,50%	0,00%	-1,4%
Indice Ibrahim de la gouvernance (Indice Mo-Ibrahim)	62,23%	62,41%	-	-	0,0%
Agriculture et sécurité alimentaire					
Taux de couverture des besoins céréaliers	45,30%	43,1%	50%	-6,90%	-2,20%
Production céréalière (en tonnes)	1 270 937	1 251 248	2 088 617	60%	-19 689(-2%)
Quantité de riz paddy produite (en tonnes)	436 153	559 021	968 400	58%	122 868 (+28%)
Superficies totales emblavées pour le riz (ha)	108 547	134 973	213 890	63%	26 426 (+24%)
Production arachidière (en tonnes)	677 456	669 329	758 092	88%	-1%
Production d'oignons (en tonnes)	230 000	245 000	280 000	87,50%	7%
Production de pomme de terre (en tonnes)	15 000	29 680	23 000	129%	98%
Exportations horticoles en volume	67 598	85 414	90 375	94%	+26%
Elevage et productions animales					
Quantité de viande et d'abats par an (en tonnes)	202 061	208 527	216 322	96,4%	6 466
Quantité de lait par an (en millions de litres)	217,53	217,8	240	91%	+0,3
Quantité d'œufs de consommation par an (en millions d'unités)	513	631	603	105%	+118
Quantité de cuirs et de peaux exportés par an (en tonnes)	7 173,5	6 009	-	-	-1 164,5
Pêche et aquaculture					
Valeur ajoutée du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture (variation)	-4,60%	0,90%	5,0%		5,50%

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014		Ecart/ Taux de réalisation de 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014				
Volume de la pêche artisanale (en tonnes)	395 758	360 124				-9%
Volume de la pêche industrielle (en tonnes)	43 698	49 903				14,20%
Production aquacole (en tonnes)	704	1 095				55,50%
Nombre de pirogues contrôlées	3 711	4 494				21,10%
Taux d'immatriculation des pirogues	32%	45%				13%
Nombre de plans d'aménagement des pêcheries mises en œuvre	0	1				1
Secteur Privé : Amélioration de l'environnement des affaires et de la compétitivité						
Nombre de PME encadrées (par l'ADEPME)	329	714	478		149%	117,00%
Nombre d'unités formalisées	55	161	161		100	192,70%
Part des PME ayant accès à la commande publique		22,6%			-	-
Commerce						
Taux de croissance des exportations en valeur	-2,30%	1,80%	2,00%		-0,20%	-178,30%
Taux de croissance des importations de biens et services	5,30%	-1,10%	3,50%		-4,60%	-120,80%
Taux de couverture des importations par les exportations	49,20%	50,60%	47,80%		106%	2,80%
Culture						
Volume financier des droits de propriété littéraire et artistique perçus (en millions de F CFA)	461,2	393,7	625		63%	-14,60%
Nombre de productions cinématographiques et audiovisuelles subventionnées	3	7			-	133,30%
Nombre d'infrastructures culturelles construites et/ou réhabilitées	7	10			-	42,90%
Nombre d'entreprises culturelles bénéficiant d'un encadrement	25	40			-	60,00%
Infrastructures financières et services financiers						
Nombre de sociétés des SFD	1 947 494	2 189 567	2 099 509		104%	12,40%
Taux de pénétration (population totale et population active)	15%	16%	15%		1%	1%
Volume de crédits distribués en milieu rural (milliards FCFA)	12,878	13,336	14,063		95%	3,60%
Encours de crédit (milliards FCFA)	235,344	258,958	273,062		95%	10,00%
Portefeuille à risque (PAR) à 90 jours	5%	4,60%	3,00%		1,60%	-0,40%

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014		Ecart/ Taux de réalisation de 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014				
Taux de capitalisation (Fonds Propres/Total actif)	26%	20,14%	25%		-4,86%	-5,86%
Nombre de femmes bénéficiaires de crédit des SFD	176 341	178 912	205 635		87%	1,50%
Tic, télécommunications, postes et économie numérique						
Indice de développement des TIC	2,46	2,75	2,8		98%	11,80%
Vitesse moyenne d'accès à l'Internet (Mbps)	1,27	1,59	1,6		99%	25,20%
Cumul du linéaire de fibre optique posée	6 000	6 000	6 500		92%	0,00%
Capacité bande passante Internet	18	22	21		105%	22,20%
Nombre de ménages avec un ordinateur	10,3	13	12,5		104%	26,20%
Taux de pénétration de l'Internet mobile	9,02	49,42	40		9,42%	40,4%
Infrastructures et services de transport						
Linéaire de routes revêtues construites	177,8	70	64		109%	-60,70%
Linéaire de routes revêtues réhabilitées	77	107	82		130%	39,00%
Linéaire de routes revêtues traité en entretien périodique	1 100	224	290		77%	-79,60%
Linéaire d'autoroutes construites	25	2	2		100%	-92,00%
Pourcentage de routes non revêtues en bon état et moyen état	37%	42%	45%		93%	13,50%
Linéaire de routes non revêtues traité en entretien périodique	386	491	317		155%	27,20%
Linéaire de routes non revêtues construites	100	378	325		116%	278,00%
Nombre de véhicules de transports collectifs par autobus renouvelés (AFTU)	363	117	300		39%	-246
Nombre de véhicules de transports collectifs par autobus renouvelés ou renforcés (DDD)	0	0	250		0	-
Nombre de grandes villes disposant d'un parc de transport collectif par autobus	1	0	6		0	-1
Energie						
Coût moyen de production du KWh (FCFA)	95,5	83,21	93		89%	-12,90%
Nombre de mégawatts mis en service (Puissance installée)	835	855	860		99%	2,40%
Energie non distribuée à la clientèle (GWh)	41	43,1	15		-287%	-5,10%
Taux d'électrification rurale	26%	33%	30%		110%	7%

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Ecart/ Taux de réalisation de 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
Part de l'Etat dans l'actionariat de la SAR	46%	46%	46%	100%	0%
Capacité moyenne de stockage de produits pétroliers (en jours)	21	24	23	104%	3
Montant de la subvention accordée à SENELEC	87	72,8	80	91%	-16,3%
Taux de disponibilité des centrales	70	81,5	80	102%	16,4%
Education Nationale					
Taux brut d'admission au CI (TBA)	96,9%	99,8%	93,72%	6,1%	3%
Taux brut de scolarisation à l'élémentaire (TBS)	81,1%	82,6%	82,3%	0,3%	1,5%
Taux d'achèvement au primaire (TAP)	65,9%	73,4%	68,8%	4,6%	7,5%
Taux de réussite au CFEE	33,9%	34,3%	65%	-30,7%	0,4%
Taux de réussite au BFEM	41,2%	41,2%	62,1%	-20,9%	0%
Taux de réussite au BAC	39,5%	31,8%	43,4%	-12%	7,7%
Taux de réalisation du quantum horaire	88,6%	65%	100%	-35%	-26,6%
Formation professionnelle et Technique					
Nbre d'apprenants des structures FPT / 100 000 hbts	333	373	367	+6	+40
Nombre de nouveaux apprenants enrôlés dans le dispositif de l'apprentissage rénové	2 682	13 826	10 000	+3 826 (+38,3%)	+11 144 (+415,5%)
Pourcentage de sortants du cycle fondamental inscrits à la FPT	-3,8%	5,15%	4,2%	+0,95%	+8,95%
Effectif de travailleurs bénéficiaires de la formation continue	16 502	18 141	18 761	-620	+1 639
Taux de réussite au niveau IV (Bac technique et BT)	48,27%	43,02%	48,50%	-5,5%	-10,9%
Taux de réussite au (BTS) niveau III	48,26%	56,48%	54,88%	1,6%	8,22%
Taux de réussite aux examens du niveau V (CAP et BEP)	50,00%	51,29%	49,57%	1,34%	1,29%
Flux de nouveaux diplômés d'Etat	6 696	6 320	6 271	+49	-373
Enseignement Supérieur					
Pourcentage de bacheliers orientés dans les universités publiques	79,02%	88,46%	86,00%	2,46%	9,44%

Indicateurs	Réalisations		Cibles 2014	Ecart/ Taux de réalisation de 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	1 006	989	1 055	- 66,00	-1,7%
Part du privé dans les effectifs	26,62%	22,29%	39,25%	-16,96%	-4,33%
Taux de promotion au niveau 1 UCAD	30%	35%	45,00%	-10,00%	16,70%
Taux de promotion au niveau 1 UGB	77,40%	83%	83,00%	100,00%	7,20%
Taux de promotion au niveau 1 UADB	70%	75%	75,00%	100,00%	7,10%
Taux de promotion au niveau 1 UASZ	57%	41%	69,00%	-28,00%	-28,10%
Taux de promotion au niveau 1 UT	70%	85%	89,90%	-4,90%	21,40%
Taux de réussite en licence 1 /EPT	100%	100%	100%	100,00%	0,00%
Taux de réussite en licence 1 /ISEP THIES	100%	100%	100%	100,00%	0,00%
% d'étudiants suivant des études scientifiques et des métiers	2,90%	3,50%	5,1%	1,6%	-1,6%
Flux sortant d'étudiants formés à un niveau intermédiaire (bac+2) liés aux besoins du marché	0,40%	0,50%	NR	NR	NR
Santé et nutrition					
Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié	65%	59%	78%	-19,0%	-6%
Taux de prévalence contraceptive	16%	20%	16%	+4,0%	4%
Taux d'achèvement (couverture adéquat) en CPN	50%	48%	55%	-7,0%	-2%
Taux de mortalité juvénile	23 ⁰⁰	22 ⁰⁰	22 ⁰⁰	0 ⁰⁰	1 ⁰⁰
taux de mortalité infanto-juvénile	65 ⁰⁰	54 ⁰⁰	44 ⁰⁰	10 ⁰⁰	-11 ⁰⁰
Prévalence de l'insuffisance pondérale	16%	13%	10%	3%	-3%
Proportion d'enfants malnutris guéris	81%	75%	81%	-6%	-6%
Proportion d'enfants âgés de 0-11 mois complètement vaccinés	70%	74%	65%	9%	4%
Taux de létalité hospitalière (palustre)	3,90%	3,96%	1,40%	-2,60%	-0,10%
Taux de morbidité proportionnelle du paludisme	5,40%	3,39%	1,50%	-1,90%	2,00%
Nombre de MILDA distribuées au cours de l'année	3 845 948	3 785 595	2 770 582	136,60%	-1,60%
Incidence du paludisme	2,70%	1,90%	2,40%	0,50%	0,80%
Taux de guérison de la Tuberculose	84%	84%	85%	-1,00%	0,00%

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Ecart/ Taux de réalisation de 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
Taux létalité Tuberculose	6%	5%	3%	-2,00%	1,00%
Taux de prévalence du VIH/SIDA	0,70%	0,70%	<1%	-	0
Nombre de PVVIH mises sous ARV	13 716	18 429	34 963	52,7%	22%
Nombre de personnes âgées de 15 à 49 ans ayant bénéficié du dépistage du VIH au cours de l'année	750 233	831 603	1 021 256	81,4%	7%
Protection sociale					
Nombre de ménages inscrits dans le registre national unique (RNU)	63 900	131 800	150 000	87,90%	106,30%
Nombre de bénéficiaires de bourses de sécurité familiale payés	43 900	98 881	100 000	98,90%	110%
Nombre d'élèves ayant bénéficié des cantines scolaires	569 750	556 875	1 397 915	39,80%	-2,30%
Environnement et Développement Durable					
Superficies nouvellement reboisées (reforestation)	22 196	19 801	21 700	91,20%	-10,80%
Niveau de régénération naturelle assistée	3 780	3 768	4 000	94,20%	-0,30%
Superficies mises en défens	29 378	53 267	17 280	100%	81,30%
Ratio reboisement /déboisement	1,16	1,15	ratio de 2014 ≥ ratio 2013	100%	-0,90%
Nombre de Km de pare-feu ouverts	3 021	1 497	3 500	42,80%	-50,40%
Évolution des superficies de terres sous aménagement durable (ha)	ND	1 412 520	ND	100%	ND
Quantités de biomasse ravagées par les feux de brousse (tonnes)	2 744 429	3 261 267	<q de 2013	50%	16%
Superficie de terres dégradées restaurées	30 300	31 712,5	1 256	100%	4,70%
Eau Potable et Assainissement					
Taux d'accès global à l'eau potable	90%	90%	90%	0%	0,00%
Taux d'accès à l'eau potable (urbain)	98,00%	99,00%	99,00%	0%	1,00%
Taux d'accès à l'eau potable (rural)	84,10%	85%	80,00%	5,00%	1,10%
Promotion de l'Etat de droit, des droits humains et de la Justice					
Nombre de tribunaux construits	3	0	1	0%	-3
% de médiations réussies dans les maisons de justice	77%	80%	80%	100%	3%
Nombre de maisons de justice installées	11	14	14	100%	3

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Ecart/ Taux de réalisation de 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
Montant de l'allocation par détenu et par jour	600F	635	635 F	100%	35
Montant de l'allocation par enfant et par jour	300 F	300 F	-	-	0
Ratio moyen agents pénitentiaires/détenus	1/8	1/8	1/8	100%	0
Ratio magistrat dans les juridictions/ 100 000 hbts	3,3	3,2	4	80%	-0,1
Délais moyen de traitement des dossiers pénaux en flagrants délits	5 mois	5 mois	< 6 mois		
Délais moyen de traitement des dossiers pénaux en matière criminelle	3 ans et demi	3 ans et demi	< 3ans		

Annexe 2 : Indicateurs de suivi-évaluation du PSE 2014-2018

Indicateurs	Réalisation		Cibles				
	2013	2014	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de croissance du PIB réel (en %)	3,6%	4,7%	4,9%	5,4%	6,4%	7,0%	7,2%
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	0,7%	-1,1%	1,6%	<3%	<3%	<3%	<3%
Taux d'investissement FBCF- (en %)	25,5%	26,3%	25,1%	26,8%	30,8%	29,1%	28,1%
Solde budgétaire global hors dons en % du PIB	-5,4%	-5,0%	-5,2%	-4,8%	-4,3%	-3,7%	-3,0%
Déficit du compte courant en pourcentage du PIB	10,4%	8,8%	10,04%	8,0%	7,4%	7,3%	7,1%
Taux de sous-emploi(en %)	27,6		16,0	15,0	10,0	7,0	5,0
Taux d'activité (en %)	50,4		73,2	75,0	80,0	85,0	90,0
	ND	ND					
	ND	ND					
Taux de chômage	ND	ND					
	ND	ND					
	ND	ND					
	46,7%	46,7%	42,5%	41,0%	39,5%	37,9%	35%
	26,2%	26,2%	23%	22%	21%	20%	18%
	41,3%	41,3%	35,2%	33,5%	31,0	30,2%	28%
	57,3%	57,3%	50%	48%	45%	41%	37%
	26%	33%	30%	46	60	65%	70%
	95,5	83,21	93	84	79	68	60
	835,00	855	860	1 169	1 423	1 843	2 000
	177,8	70	64	200	210	220	230
	100	378	325	170	200	230	260
	77	107	82	164	185	230	245
	183	210	317	134	182	35	
	1 947 494	2 189 567	2 099 509	2 200 000	2 300 000	2 400 000	2 567 335
	26,0%		62,98%	65,5%	67,4%	72,7%	75,8%
	1,270937	1,251248	2,088617	2,289	2,541	2,795	3,059
	436 153	559 021	968 400	1 000 000	1 004 447	1 600 000	
	230 000	245 000	280 000	315 000	350 000		
	15 000	29 680	23 000	31 000	39 000	47 000	
	67 000	85 414	90 375	92 000	100 000	157 000	
	677 456	669 329	758 092	800 000	900 000	1 000 000	
	202	208	216	236	247	258	271
	217	218	240	261	283	300	321

Indicateurs	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Cibles					
			2014	2015	2016	2017	2018	
Volume d'eaux souterraines mobilisées pour l'irrigation (1 000 m ³)	3 460		1 500	1 800	2 000	2 000	2 200	
Indice de la production industrielle	108,6	110,3	149,2	159,7	180	210	235	
Nombre d'entrées de touristes par an	1 063 000	836 000	1 090 000	1 243 000	1 500 000	2 000 000	2 200 000	
Volume financier des droits de propriété intellectuelle et artistique (en 10 ⁶ FCFA)	725		906,25	1 132,81	1 359,37	1 491,37	1 521,27	
Nombre de PME encadrées	2 071		1 350	1 450	2 000	2 500	3 000	
TBS au cycle élémentaire (en %)	National	81,10%	82,3%					
	Filles	98,4%	89,0%	99,1%	100,0%	101,8%	103,9%	106,6%
Taux d'achèvement au cycle primaire (en %)	National	65,9%	73,4%	68,8%	73,2%	76,4%	82,2%	88,1%
	Filles	71,9%	80,9%	74,8%	79,6%	83,8%	89,6%	95,4%
Nombre d'apprenants inscrits dans les classes	National	52 605	34 373	>100 000	>120 000	>120 000	>120 000	>120 000
	Femmes	>45 000	31 783	>70 000	>70 000	>70 000	>70 000	>70 000
Taux d'accroissance effectifs FPT	34,0%		30,0%	35,0%	30%	25%	30%	
Taux d'exécution budget de l'Education	National	97,8%	93,9%	95,0%	95,0%	95,0%	95,0%	95%
	titre III	71,6%	88,5%	95,0%	85,0%	95,0%	85,0%	95%
Taux (en %) de couverture CPN4	50%	48%	60%	63%	70%	75%	78%	
Taux (en %) d'accouchements assistés par du personnel qualifié	65,0%	59%	78%	80%	83%	85%	88%	
Proportion (en %) d'enfants âgés de 0-11 mois complètement vaccinés	70,0%	74%	65%	70%	75%	80%	85%	
Pourcentage d'enfants 0 - 5 ans bénéficiant de service de nutrition	80%		65%	70%	75%	80%	85%	
Prévalence (en %) du VIH/SIDA dans la population	0,7%	0,7%	<1%	<1%	<1%	<1%	<1%	
Personnes vivant avec le VIH sous ARV	13 716	18 429	34 963	23 318	25 649	28 214	30 779	
Taux d'exécution du budget de la Santé	titre III	95,0%	89,9%	95,00%	95,0%	95,0%	95,0%	95,0%
	titre V	85,0%	40,5%	85,0%	85,0%	85,0%	85,0%	85,0%
Taux (en %) d'accès à l'eau potable	Urbain	98,0%	99,0%	99,0%	100%	100%	100%	100%
	Rural	84,1%	85,0%	85,0%	85,0%	90,0%	95,0%	100%
Taux (en %) d'accès à l'assainissement	Urbain	61,7%	85,0%	74,1%	76,1%	78,0%	80,0%	82,0%
	Rural	38,7%		59,0%	63,0%	65,0%	70,0%	75,0%
Nombre d'unités d'habitation réalisées par an (logements construits et terrains viabilisés)	117 123		128 255	138 255	148 255	158 255	168 255	

Indicateurs	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Cibles				
			2014	2015	2016	2017	2018
Proportion (en %) de Plans de Gestion Environnementale (PGE) mis en œuvre et suivis (suivant EIE) dans le total de PGE	39,4%	68%	70%	80%	80%	80%	80%
Ratio reboisement sur déboisement	1,16	1,15	≥ Ratio 2013	≥ Ratio 2014	≥ Ratio 2015	≥ Ratio 2016	≥ Ratio 2017
Taux de couverture par les mutuelles de santé (des personnes non prises en charge par les systèmes formels de sécurité sociale)	12,6%		46,3%	50,5%	60,3%	65,5%	70%
Cumul du nombre de ménages vulnérables bénéficiaires de bourses de sécurité familiale	43 900	98 881	100 000	200 000	250 000	300 000	350 000
Respect des délais légaux de production des comptes de gestion de l'Etat, des lois de règlement avant le 31 juillet de l'année en cours (oui/non)	Oui		oui	oui	oui	oui	oui
Délai de traitement des dossiers pénaux	5 mois		5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois
	3 ans et 1/2	3 ans et 1/2	<3 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Délai (en mois) de mise à disposition du FECL et du FDD avant le 30 juin	< 3mois	< 3mois	<3mois	<3mois	<3mois	<3mois	<3mois
	> valeur de 2012		> valeur de 2013	> valeur de 2014	> valeur de 2015	> valeur de 2016	> valeur de 2017
Pourcentage de ressources propres dans le budget d'investissement des collectivités locales							